

# SpineGuard®

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2025



## Sommaire du rapport financier annuel

I.	Attestation de responsabilité du rapport financier annuel.....	3
II.	Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 .....	4
III.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	26
IV.	Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes .....	33
V.	Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.....	34
VI.	Comptes sociaux de la société SPINEGUARD SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2025	82
VII.	Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés .....	105

## I. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel

### Responsable du rapport financier annuel

---

Monsieur Pierre JEROME, Président Directeur Général de la société SpineGuard.

### Attestation de la personne responsable

---

(Article L. 451-1-2 – 4° du Code monétaire et financier)

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés. »*

Monsieur Pierre JEROME, Président Directeur Général de la société SpineGuard.

## II. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 07 avril 2026 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

### 2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

#### 2.1.1 Compte rendu de l'activité et évènements importants du Groupe au cours de l'exercice 2025

---

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux intégrant sa technologie. Plus de 110.000 chirurgies ont été sécurisées à ce jour grâce à DSG® et de nombreuses études scientifiques dont 39 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi sa fiabilité, sa précision et autres bénéfiques pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® au traitement des scolioses par voie antérieure, la fusion de l'articulation sacro-iliaque, l'implantologie dentaire et les innovations telles que la vis pédiculaire et le foret « intelligents » ou la robotique chirurgicale. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est engagée dans une démarche RSE.

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet de communiqués de presse en 2025 :

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 6 janvier 2025    | SpineGuard et Omnia Medical annoncent la signature de l'extension de leur partenariat stratégique.   |
| 7 janvier 2025    | SpineGuard réalise un financement obligataire d'un montant maximal d'1 million d'euros et annonce la réception de 100.000 euros pour soutenir la commercialisation de deux nouveaux produits munis de la technologie DSG® : PediGuard Fileté pour la voie antérieure et PsiFGuard pour fusion sacro-iliaque. |
| 10 février 2025   | SpineGuard annonce le lancement commercial de « PsiFGuard » son nouveau dispositif de perçage intelligent dédié à la fusion sacro-iliaque.   |
| 12 mars 2025      | SpineGuard lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.  |
| 31 mars 2025      | Réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut d'environ 1 M€.  |
| 09 avril 2025     | SpineGuard et Omnia Medical annoncent la signature d'une lettre d'intention engageante pour le transfert de SpineGuard Inc.  |
| 29 avril 2025     | Présentation lors du congrès CFA des résultats positifs obtenus avec une nouvelle technologie ultrasonore de SpineGuard.   |
| 16 juillet 2025   | SpineGuard obtient la validation aux États-Unis de son brevet sur l'arrêt de sécurité activé par DSG pour les outils de perçage motorisés en main libre, navigués ou robotiquement assistés.   |
| 22 septembre 2025 | SpineGuard obtient la validation en Europe de son brevet sur la détection automatique de brèche osseuse par DSG applicable aux moteurs et robots orthopédiques.  |
| 24 novembre 2025  | SpineGuard obtient la validation de son brevet aux États-Unis sur un adaptateur universel pour moteurs et robots orthopédiques.  |
| 04 décembre 2025  | SpineGuard obtient l'homologation de trois nouveaux modèles de PediGuard® en Chine.  |
| 09 décembre 2025  | SpineGuard annonce le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du DPS et mise en œuvre d'un délai de priorité des actionnaires.  |
| 16 décembre 2025  | Réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du délai de priorité pour un montant brut de 1,2 M€.  |

17 décembre 2025 Soutenance de la thèse CIFRE de doctorat présentant les résultats positifs obtenus avec la nouvelle technologie ultrasonore de SpineGuard.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires annuel de 3 757 K€ est en diminution de 19,2% à taux de change réel et de 17,25% à taux de change constant par rapport à 2024.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 a diminué de 21,6% par rapport à l'exercice 2024.

Cette évolution reflète la transformation progressive du modèle commercial de SpineGuard dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société Omnia Medical. Si cette transition entraîne une baisse apparente du chiffre d'affaires à court terme, elle doit se traduire à moyen et long terme par une amélioration de la marge opérationnelle et par des synergies commerciales accrues.

Sur les autres marchés, malgré une croissance de 40% en Asie et de 1% en Europe, le chiffre d'affaires est en léger recul de 2% par rapport à 2024 en raison d'une baisse de 9% en Amérique latine et de 27% au Moyen-Orient où une commande significative liée à un appel d'offres récemment remporté en Arabie saoudite est attendue au premier semestre 2026.

5 482 unités DSG ont été vendues au cours de l'année 2025 vs. 6 142 unités au cours de l'année 2024. 1 982 unités ont été vendues aux États-Unis soit 36% de la totalité des unités vendues.

La marge brute en pourcentage s'améliore de près de 1% au 31 décembre 2025 à 78,9% contre 78,0% au 31 décembre 2024.

Les charges opérationnelles courantes ont diminué de 30,9% ou 2 067 K€ ce qui s'explique principalement par :

- des économies réalisées au niveau des coûts ventes et marketing, administratifs et techniques ;
- la diminution de la rémunération des dirigeants cofondateurs, des administrateurs et des inventeurs ;
- la transformation progressive du modèle commercial de SpineGuard aux États-Unis dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société Omnia Medical.

Les charges non courantes sont nulles au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -1 660 K€ au 31 décembre 2025, contre -3 061 K€ au 31 décembre 2024 soit une amélioration de 45,8%.

Le résultat financier à -408 K€ reflète principalement les intérêts des dettes avec Norgine, Harbert European Growth et BpiFrance, des pertes de change nettes pour -24 K€ et des produits relatifs aux placements (comptes à terme) pour +1,6 K€.

Le résultat net ressort ainsi à -2 068 K€ contre -3 082 K€, reflet des éléments précédents soit une amélioration de 1 014 K€ par rapport à l'exercice 2024.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation au 31 décembre 2025 ressort à 352 K€ contre 599 K€ au 31 décembre 2024.

La trésorerie et les placements liquides (présentés en actif financier courant) au 31 décembre 2025 ressortent à 1 723 K€ contre 719 K€ au 31 décembre 2024. Cette variation de la trésorerie s'explique essentiellement par :

- La capacité d'autofinancement qui s'améliore nettement à -1 315 K€ en 2025 contre -2 232 K€ en 2024 et la forte diminution de la trésorerie consommée par l'exploitation à 1 041 K€ en 2025 contre 2 347 K€ en 2024, soit une amélioration de 1 305 K€ ;
- La variation du besoin en fonds de roulement diminue de 274 K€ sur 2025 principalement en raison de la diminution des autres créances ;
- L'émission d'emprunts obligataire nette de frais à hauteur de 2 136 K€ ;

- Le remboursement de l'emprunt obligataire auprès de Norgine & Harbert (devenu Claret) pour 928 K€ ;
- Le remboursement du capital de l'emprunt BpiFrance à hauteur de 49 K€ ;
- Le paiement des intérêts des emprunts obligataires souscrits auprès de Norgine & Harbert (devenu Claret) à hauteur de 59 K€ ;
- Les augmentations de capital nettes de frais pour 1 623 K€.

La Société bénéficie d'une avance remboursable au titre de contrats COFACE (assurance prospection) pour la Chine, pour un montant à la clôture de 47 K€. (note 11.1.1 des comptes consolidés)

## 2.1.2 Ventes & Marketing

Au 31 décembre 2025 l'équipe commerciale et marketing de la société a été réduite à 5 personnes dont deux aux Etats-Unis. Celle-ci anime une agence commerciale en France, un méta-agent pour l'Amérique Latine, un ensemble d'une trentaine de distributeurs à travers le monde et la société Omnia Medical aux Etats-Unis, partenaire stratégique de SpineGuard.

2025 marque un tournant pour la société avec la nette amélioration de son résultat opérationnel au détriment temporaire de son chiffre d'affaires en baisse aux Etats-Unis, en Amérique Latine et au Moyen Orient mais néanmoins en croissance en Europe et en Asie. A noter la progression séquentielle du revenu global au 4ème trimestre, encourageante pour la suite.

1 982 unités ont été vendues aux Etats-Unis soit 36% du volume sur l'ensemble de l'année 2025. La répartition et l'évolution par zone géographique du chiffre d'affaires et des unités vendues s'établissent comme suit :

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Etats-Unis	<b>2 339 171</b>	2 983 143
Reste du monde	<b>1 418 098</b>	1 664 894
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>3 757 269</b>	<b>4 648 037</b>

  

<b>Unités vendues (en nombre)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
USA	<b>1 982</b>	2 489
Europe	<b>2 517</b>	2 341
Amérique Latine	<b>454</b>	530
Asie Pacifique	<b>274</b>	145
Moyen Orient	<b>255</b>	378
<b>Total nombre d'unités vendues</b>	<b>5 482</b>	<b>5 883</b>

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 a diminué de 21,6% par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution reflète la transformation progressive du modèle commercial de SpineGuard dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société Omnia Medical. Si cette transition entraîne une baisse du chiffre d'affaires à court terme, elle se traduit déjà par une amélioration de la marge opérationnelle et vise à terme à accélérer la pénétration de marché en raison des fortes synergies commerciales entre les deux sociétés.

Dans le reste du monde, la société continue de concentrer ses actions de formation et de marketing sur quelques marchés ciblés en fonction de leur potentiel, de leur rentabilité et de la performance des distributeurs et en s'appuyant sur son réseau de chirurgiens leaders d'opinion. Le chiffre d'affaires progresse de 1% en Europe et de 40% en Asie avec une grosse commande chinoise et l'homologation

par la NMPA (National Medical Products Administration, autorité réglementaire chinoise) des modèles PediGuard Courbe et XS qui va permettre de poursuivre le déploiement commercial de la technologie DSG en Chine, deuxième marché mondial de l'implantologie vertébrale après les Etats Unis. Il est en recul de 9% en Amérique Latine en raison d'un changement de distributeur au Mexique et de 27% au Moyen-Orient où une commande significative liée à un appel d'offres récemment remporté en Arabie saoudite est attendue au premier semestre 2026.

### 2.1.3 Recherche et développement

---

La Société a poursuivi ses recherches et ses investissements sur les axes stratégiques définis en concertation avec le Conseil Scientifique (SAB) pour le développement des nouveaux produits, dépôt de brevets, dossiers d'homologation et études cliniques.

**Homologation de toute la gamme PediGuard en Chine** SpineGuard a accompagné l'instruction du dossier de ses modèles courbes et XS par les autorités Chinoises (NMPA) jusqu'à leur homologation en décembre 2025.

**Foret universel DSG et guide de perçage « intelligent », pour rendre les perceuses orthopédiques « intelligentes », et pour sécuriser les plateformes robotiques** En 2025, SpineGuard a mis au point un retour utilisateur par code couleur qui améliore la facilité d'utilisation. La société a par ailleurs décidé de conditionner le lancement commercial de son foret universel à un accord de collaboration avec un industriel du secteur de l'orthopédie, et a présenté le nouveau produit lors de nombreux meetings.

En parallèle, SpineGuard a progressé dans la mise au point d'un guide de perçage intelligent, qui permet de détecter automatiquement une situation de brèche osseuse grâce aux algorithmes issus de son programme robotique, et de stopper la progression du perçage par un système de butée automatique. La société a également présenté ce concept en complément du foret universel lors des discussions stratégiques avec les industriels en vue d'une possible intégration dans leurs systèmes d'assistance à la chirurgie orthopédique.

**Combinaison de DSG avec une technologie ultrasonore innovante** SpineGuard a breveté depuis 2014 une technologie ultrasonore qui permet de déterminer sans recours aux rayons X le point d'entrée et la trajectoire de perçage depuis la surface de l'os, avant que l'outil de perçage ne le pénètre. Cette technologie est parfaitement complémentaire de DSG puisqu'une fois que l'outil a commencé à pénétrer l'os, DSG prend le relai afin d'éviter les brèches de façon ultraprécise. En 2025, les travaux de la thèse CIFRE sous la double tutelle des laboratoires ISIR (Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique) et LIB (Laboratoire d'Imagerie Biomédicale) se sont achevés. Jorge Andrés Pérez Velásquez a donc soutenu avec succès sa thèse de science robotique en décembre. Il a montré les validations expérimentales sur vertèbres synthétiques et ex-vivo, de détermination précise du point d'entrée de la direction du perçage pédiculaire. SpineGuard a prévu de les présenter à l'industrie en 2026 pour une possible exploitation.

**Mesure de la qualité osseuse** La mesure DSG de la conductivité électrique de l'os permettrait, selon la théorie, de mesurer la densité osseuse locale des patients pendant la chirurgie. Cette mesure est porteuse de valeur clinique par exemple pour aider certaines décisions per-opératoires telles que le choix des moyens d'ancrage osseux, leur nombre, ou l'utilisation de ciment de renforcement osseux. Un autre exemple est la prescription de médicaments de

renforcement osseux en post-opératoire. En implantologie dentaire, cette mesure pourrait aussi permettre l'optimisation du calibrage du perçage osseux dans lequel sera logé l'implant, afin d'obtenir une stabilité et une ostéo-intégration maximale. En 2025, l'utilisation de l'interface DSG Connect a permis à des chirurgiens français, américain et brésilien de poursuivre l'enregistrement de données de mesure DSG de l'os de patients opérés. Ces résultats, rassemblant plus de 2.000 points de donnée, ont été analysés pour évaluer leur corrélation avec la mesure « Hounsfield Unit » obtenue à partir de CT scans. L'établissement d'une corrélation n'étant pas encore possible à ce stade, l'enregistrement des données doit se poursuivre en 2026 avec une simplification du protocole.

**Capteur de prochaine génération**

En 2025, SpineGuard a entrepris d'explorer de nouvelles versions possibles de son capteur DSG, afin d'augmenter son anticipation ou de fournir des informations supplémentaires telles que directionnelle ou de profondeur. Pour ce faire, la société s'est dotée d'un logiciel de modélisation par éléments finis qu'elle a commencé par valider dans le cas des caractéristiques de son capteur actuel. Elle a ensuite commencé les modélisations exploratoires qui se poursuivront en 2026 en parallèle d'évaluation de la faisabilité industrielle via de nouveaux procédés.

**Brevets**

En 2025, la société a poursuivi ses efforts de maintenance et d'extension de son portefeuille de brevets internationaux pour la protection générale de la technologie DSG ainsi que de ses différentes applications. Elle a également rationalisé ses dépenses de maintenance du portefeuille en sélectionnant les brevets et les géographies de protection qui sont porteurs de la plus grande valeur :

- Le brevet couvrant l'intelligence algorithmique de détection automatisée de brèche osseuse, applicable aux robots, a été validé en Europe.
- Le brevet protégeant le guide de perçage intelligent et son extension ont été décernés aux USA.
- Le brevet d'application de DSG à un adaptateur pour foret et moteur dentaire a été décerné en Chine.
- Le brevet d'intégration de DSG à un foret et moteur dentaire a été défendu auprès des bureaux américain, chinois.
- Une nouvelle demande de brevet qui vise à protéger une méthode statistique de détection de brèche osseuse grâce aux mesures DSG, alternative à la méthode algorithmique a été validée aux USA.
- Ces efforts portent à 55 brevets et demandes, répartis en 11 familles, et trois marques internationales, l'étendue du portefeuille international de propriété intellectuelle de la société à fin 2025.

**Activités scientifiques, publications**

Outre les activités d'expérimentations pré-cliniques conduites dans les projets de mesure de la qualité osseuse et ultrasons cités plus haut, en 2025 cinq nouvelles études publiées dans des journaux scientifiques à comité de lecture ont été identifiées qui font mention de la technologie DSG, portant leur nombre total à 39.

### 2.1.5 Ressources humaines

---

L'effectif du groupe au 31 décembre 2025 est de 13 personnes contre 22 personnes au 31 décembre 2024.

Aux Etats-Unis, 2 personnes ayant un rôle commercial ou en support des ventes.

Hors des Etats-Unis, l'effectif est de 11 personnes, contre 14 dont 1 alternante.

### 2.1.6 Financement et structure du capital

---

Les fonds propres consolidés de la Société s'élèvent à 5 538 K€ au 31 décembre 2025 contre 3 903 K€ au 31 décembre 2024.

Sur l'exercice 2025, la société a procédé à deux augmentations de capital totalisant 2 148 K€ (949 K€ en mars et 1 199 K€ en décembre).

Sur l'exercice 2024, la société avait procédé à une augmentation de capital totalisant 1 128 K€ en juillet.

### 2.1.7 Divers

---

Le 28 janvier 2025, le Conseil d'administration :

- constate la caducité de 20.000 BSA attribués le 30 janvier 2024 du fait de la non-réalisation de la condition d'exercice,
- constate la caducité de 50.000 actions gratuites dites AGA 2023-6 et AGA 2024 en raison du non-respect de la condition de présence

Le 24 février 2025, le Conseil d'administration suite à la notification du Fonds par la société et connaissance prise des rapports du Commissaire aux comptes de la société relatif à l'exactitude des arrêtés de comptes décide à l'unanimité de faire usage de la délégation de compétence conférée par l'AGOAE et constate qu'il en résulte une augmentation du capital social d'un montant nominal de 119.896,10 euros par l'émission de 2.397.922 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro.

Le 04 mars 2025, le Conseil d'administration a approuvé le principe d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, agissant sur délégation de la quatorzième résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2024, et subdélégué au directeur général sa mise en œuvre.

Le Directeur général agissant sur subdélégation du conseil d'administration du 04 mars 2025, a décidé puis constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 949.240,05 euros (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission de 6.328.267 actions nouvelles.

Le 15 avril 2025, le Conseil d'administration a :

- agissant sur délégation de la vingtième résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2024, émis 140.000 bons de souscription d'actions ordinaires (BSA) au prix de 0,01€ par BSA, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire par BSA au prix de 0,12€ par BSA au profit de plusieurs administrateurs de la Société,
- constaté la caducité de 192.459 BSA attribués le 9 novembre 2021 du fait de la non-réalisation de la condition d'exercice,

- constaté la caducité de 20.000 BSA attribués le 5 juin 2023 du fait de la non-souscription par le bénéficiaire pendant la période de souscription,
- a attribué 600.000 actions gratuites dites AGA 2025, agissant sur délégation de la vingt-et-unième résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2024, au profit du président du conseil d'administration et du directeur général délégué de la Société,
- constaté la caducité de 20.000 actions gratuites dites AGA 2023-6 et AGA 2024 en raison du non-respect de la condition de présence.

Le 05 juin 2025, le Conseil d'administration a :

- décidé d'augmenter son capital social par l'émission de 795.000 actions nouvelles suite l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement par conseil d'administration le 05 juin 2023, lui-même agissant sur délégation de la dixième résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2022, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 39.750 euros prélevé à due concurrence sur les réserves disponibles,
- Constaté la caducité de 30.000 actions gratuites dites AGA 2023-6 en raison du non-respect de la condition de présence.

Le 27 juin 2025, le Conseil d'administration :

- suite à la notification du Fonds par la société et connaissance prise des rapports du Commissaire aux comptes de la Société relatif à l'exactitude des arrêtés de comptes décide à l'unanimité de faire usage de la délégation de compétence conférée par l'AGOAE et constate qu'il en résulte une augmentation du capital social d'un montant nominal de 78.217,05 euros par l'émission de 1.564.341 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro,
- constate la caducité de 50.000 actions gratuites dites AGA 2024 en raison du non-respect de la condition de présence.

Le 08 juillet 2025, le Conseil d'administration constate la caducité de 50.000 actions gratuites dites AGA 2024 en raison du non-respect de la condition de présence.

Le 09 septembre 2025, le Conseil d'administration a décidé d'émettre 1.000 obligations simples d'une valeur nominale unitaire de 1.000 euros au profit d'une personne désignée, agissant sur délégation de la douzième résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2025.

Le 10 septembre 2025, le Conseil d'administration constate la caducité de 60.000 actions gratuites dites AGA 2024 en raison du non-respect de la condition de présence.

Le 24 octobre 2025, le Conseil d'administration suite à la notification du Fonds par la société et connaissance prise des rapports du Commissaire aux comptes de la Société relatif à l'exactitude des arrêtés de comptes décide à l'unanimité de faire usage de la délégation de compétence conférée par l'AGOAE et constate qu'il en résulte une augmentation du capital social d'un montant nominal de 553.094,20 euros par l'émission de 11.061.884 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro.

Le 07 novembre 2025, le Conseil d'administration suite à la notification du Fonds par la société et connaissance prise des rapports du Commissaire aux comptes de la Société relatif à l'exactitude des arrêtés de comptes décide à l'unanimité de faire usage de la délégation de compétence conférée par l'AGOAE et constate qu'il en résulte une augmentation du capital social d'un montant nominal de 142.998,75 euros par l'émission de 2.859.975 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro.

Le 27 novembre 2025, le Conseil d'administration constate la caducité de 25.000 actions gratuites dites AGA 2024 en raison du non-respect de la condition de présence.

Le 08 décembre 2025, le Conseil d'administration a approuvé le principe d'une augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et maintien du délai de priorité par émission d'actions nouvelles agissant sur délégation de la neuvième résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2025, et subdélégué au directeur général sa mise en œuvre.

Le Directeur général agissant sur subdélégation du conseil d'administration du 08 décembre 2025, a décidé puis constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 1.199.048,93 euros (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission de 10.705.794 actions nouvelles.

Le 19 décembre 2025, le Conseil d'administration :

- suite à la notification du Fonds par la société et connaissance prise des rapports du Commissaire aux comptes de la Société relatif à l'exactitude des arrêtés de comptes décide à l'unanimité de faire usage de la délégation de compétence conférée par l'AGOAE et constate qu'il en résulte une augmentation du capital social d'un montant nominal de 235.043,75 euros par l'émission de 4.700.875 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro,
- constate la caducité de 10.000 actions gratuites dites AGA 2024 en raison du non-respect de la condition de présence.

## 2.1.8 Filiales et participations

---

La Société détient 100% du capital de sa filiale américaine, SpineGuard Inc. qui agit comme le distributeur exclusif pour les Etats-Unis des produits DSG.

SpineGuard Inc. a été enregistrée auprès de l'Etat du Delaware le 18 février 2009 et est localisée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 1434 Spruce Street, Suite 100 - Boulder Colorado 80302, Etats-Unis.

Au 31 décembre 2025, elle affiche un chiffre d'affaires de 2 627 K\$ et un résultat net positif de 359 K\$.

## 2.1.9 Résultats des activités

---

### 2.1.9.1 Chiffre d'affaires

---

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires annuel de 3 757 K€ est en diminution de 19,2% à taux de change réel et de 17,25% à taux de change constant par rapport à 2024.

Cela représente un total de 5 482 unités DSG vendues en 2025 contre 6 142 en 2024 avec la répartition suivante par zone d'activité :

Unités vendues (en nombre)	31/12/2025	31/12/2024	Var. %
USA	1 982	2 489	-20,4%
Europe	2 517	2 530	7,5%
Amérique Latine	454	566	-14,3%
Asie Pacifique	274	149	89,0%
Moyen Orient	255	408	-32,5%
<b>Total nombre d'unités vendues</b>	<b>5 482</b>	<b>6 142</b>	<b>-6,8%</b>

### 2.1.9.2 Coût des ventes

---

Le taux de marge brute s'améliore de près de 1% à 78,9% au 31 décembre 2025 contre 78,0% au 31 décembre 2024.

### **2.1.9.3 Frais de ventes, distribution et marketing**

---

Les frais de ventes et de marketing se sont élevés à 2 178 K€ en 2025 contre 3 871 K€ en 2024.

Cette diminution s'analyse principalement par une baisse des charges de personnel de 50,13% passant de 1 713 K€ en 2024 à 854 K€ en 2025 principalement liée à la transformation progressive du modèle commercial de SpineGuard dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société Omnia Medical. Cette baisse s'explique également par une diminution des charges liés aux conseils cliniques et aux études, à néant en 2025 contre 209 K€ en 2024.

### **2.1.9.4 Coûts administratifs**

---

Les frais administratifs se sont élevés à 1 367 K€ en 2025 contre 1 523 K€ en 2024.

Cette diminution de 156 K€ provient majoritairement de l'effort consenti par les dirigeants cofondateurs sur leurs salaires et celui des administrateurs indépendants sur leurs rémunérations ainsi que de la baisse de certaines dépenses telles que les honoraires de conseil.

### **2.1.9.5 Frais de recherche et développement**

---

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 1 161 K€ en 2025 contre 1 502 K€ en 2024.

Cette diminution s'analyse principalement par une baisse des charges de personnel de 22,20% passant de 937 K€ en 2024 à 729 K€ en 2025. Cette baisse s'explique également par une diminution de 52,3 % des charges liés aux conseils réglementaires et qualité atteignant 228 K€ en 2025. D'autre part les amortissements des frais de R&D capitalisés augmentent de 339 K€ par rapport à 2024.

### **2.1.9.6 Paiements fondés sur des actions**

---

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution de BSA et d'actions gratuites tel que présenté au paragraphe 2.3.2.2.

La charge résultant de ces attributions et de l'effet des attributions passées (étalement de la charge, réalisation des conditions de performance, départs...) est définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées à la note 9 des états financiers consolidés. Elle s'élève en 2025 à 175 K€ contre 329 K€ en 2024.

### **2.1.9.7 Charges et produits financiers**

---

Le résultat financier net est une charge de - 408 K€ contre -20 € en 2024.

Les charges financières correspondent essentiellement :

- a. à la charge d'intérêts liée à l'emprunt obligataire avec les sociétés Norgine Venture et Harbert European Growth Capital (dont les détails sont donnés aux notes 11.3.1 et 19 des comptes consolidés) ;
- b. à la charge d'intérêts liés à l'emprunt Bpifrance ;
- c. et aux frais de structuration sur les obligations Hexagon Capital Fund.

Les pertes et gains de change sont liées à l'évolution de la parité Euro Dollar sur l'exercice dont la majeure partie est sans incidence sur la trésorerie.

Les produits financiers sont relatifs aux intérêts sur placements (comptes à terme).

### **2.1.9.8 Résultat net de l'exercice**

---

Le résultat net consolidé s'établit à -2 067 548 € au 31 décembre 2025 contre -3 081 869 € au 31 décembre 2024.

### **2.1.10 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière**

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

Les actions engagées en 2025 pour adapter la structure de coûts de SpineGuard, en particulier aux États-Unis, ont permis d'améliorer significativement sa performance opérationnelle, tout en ayant un impact baissier temporaire sur son chiffre d'affaires global. Les zones Europe et Asie affichent néanmoins de la croissance sur l'ensemble de l'année 2025 et le revenu global du 4<sup>ème</sup> trimestre progresse par rapport à celui du 3<sup>ème</sup> trimestre. L'apurement de la dette principale constitue par ailleurs une étape structurante pour SpineGuard, facilitant la finalisation du transfert de sa filiale américaine à Omnia Medical, son partenaire aux États-Unis.

La société poursuit activement ses efforts afin d'atteindre l'équilibre opérationnel à horizon fin 2026, tout en évaluant diverses opportunités de partenariats stratégiques autour de sa technologie DSG® pour des applications motorisées, robotiques et dentaires.

La trésorerie et les placements liquides (présentés en actif financier courant) au 31 décembre 2025 ressortent à 1 723 K€ contre 719 K€ au 31 décembre 2024. Cette variation de la trésorerie s'explique essentiellement par :

- La capacité d'autofinancement qui s'améliore à -1 315 K€ en 2025 contre -2 232 K€ en 2024 et la trésorerie consommée par l'exploitation s'élève à -1 041 K€ en 2025 contre -2 347 K€ en 2024, soit une amélioration de 1 305 K€ ;
- La variation du besoin en fonds de roulement diminue de 274 K€ sur 2025 principalement en raison de la diminution des autres créances ;
- L'émission d'emprunts obligataire nette de frais à hauteur de 2 136 K€ ;
- Le remboursement de l'emprunt obligataire Norgine & Harbert (devenu Claret) pour 928 K€ ;
- Le remboursement du capital de l'emprunt BpiFrance à hauteur de 49 K€ ;
- Le paiement des intérêts des emprunts obligataires Norgine et Harbert (devenu Claret) à hauteur de 59 K€ ;
- L'augmentation de capital nette de frais pour 1 623 K€.

La Société exécute les plans de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux États-Unis validés en 2021 sans difficulté aucune.

En résumé, 2025 a été une bonne année pour SpineGuard sur le plan financier en raison de l'amélioration significative de son résultat opérationnel et de sa capacité de financement.

## **2.1.11 Risques et incertitudes - Transactions avec les parties liées**

---

### **2.1.11.1 Risques**

---

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base de la Société restent d'actualité.

Il n'existe aucun litige en cours ou connu au jour de l'approbation de ce rapport financier.

### **2.1.11.2 Incertitudes géopolitiques**

---

La Société pourrait être impactée directement ou indirectement par les incertitudes géopolitiques relatives au conflit au Moyen-Orient.

Le 28 février 2026, le conflit au Moyen-Orient s'est intensifié avec l'entrée en guerre des Etats-Unis et d'Israël contre l'Iran. Les impacts économiques et financiers de ce conflit sur les activités de la Société sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

### **2.1.11.3 Transactions avec les parties liées**

---

Les relations avec les parties liées, font l'objet de la note 25 des comptes consolidés 2025.

## **2.1.12 Evènements importants postérieurs à la clôture et évolution prévisible et perspectives d'avenir**

---

### **2.1.12.1 Evènements importants postérieurs à la clôture**

---

25 mars 2026	SpineGuard annonce le remboursement intégral des emprunts obligataires Norgine et Harbert European Growth
--------------	---

### **2.1.12.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

---

En 2026, SpineGuard continue de poursuivre activement ses actions afin d'atteindre l'équilibre opérationnel d'ici la fin de l'année 2026. La transformation progressive de son modèle commercial aux États-Unis constitue un levier clé de cet objectif. Le transfert en cours de SpineGuard Inc. à Omnia Medical, reste soumise à des conditions suspensives usuelles, principalement l'apurement des emprunts obligataires contractés auprès de Norgine Venture et Harbert European Growth dont la dernière échéance est prévue en janvier 2026. A la suite de cet apurement de sa dette principale, le solde du plan de sauvegarde court jusqu'en mars 2030.

Compte tenu du produit net de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2025, de la réduction de ses dépenses, de ses projections commerciales et financières, ainsi que de l'avancement des discussions avec des partenaires potentiels en vue de nouveaux accords stratégiques, SpineGuard estime être en mesure de couvrir ses besoins de financement jusqu'au 4ème trimestre 2026.

SpineGuard a mis en place un nouveau financement obligataire auprès du fonds luxembourgeois, Hexagon Capital Fund, pour un montant de fonds levés maximum de 1.000.000 euros. Chaque obligation, d'une valeur nominale de 1.000 euros, arrivera à échéance à l'issue d'une période de 24 mois à compter de sa date d'émission et sera amortie sur une base trimestrielle. Les obligations porteront un intérêt annuel de 10%, payable trimestriellement. SpineGuard remboursera le nominal et les intérêts en numéraire, mais dispose également d'une option de remboursement en actions à sa seule main sur la base de la délégation de compétences de la douzième (12<sup>ème</sup>) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2025.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration.

Compte tenu de la possible utilisation du financement obligataire d'un montant maximal d'un million d'euros conclu, de ses projections commerciales et financières, de la diminution de ses dépenses et de la poursuite active de ses démarches pour nouer de nouveaux partenariats stratégiques, élargir les applications de sa technologie DSG® et étudier différentes options de renforcement de sa structure financière, l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration. SpineGuard estime être en mesure de couvrir ses besoins de financement jusqu'au deuxième trimestre 2027.

## **2.2 SITUATION DE LA SOCIETE SPINEGUARD AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

### **2.2.1 Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2025**

---

Les faits marquants pour la Société mère du Groupe ont été présentés à la section précédente ci-dessus.

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anti-concurrentielles.

### **2.2.2 Ressources humaines et informations sociales**

---

Les changements dans l'effectif sont présentés à la section 2.1.5.

L'effectif moyen de la Société est de 11 personnes en 2025.

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la société était de 11 employés contre 14 au 31 décembre 2024. L'effectif est composé de 10 contrats à durée indéterminée et 1 contrat d'apprentissage. Il y a un salarié démissionnaire, mais aucun en arrêt de travail ou en congé parental d'éducation au 31 décembre 2025.

L'effectif total du Groupe est de 13 personnes au 31 décembre 2025 personnes contre 22 personnes au 31 décembre 2024.

### **2.2.3 Description des principaux risques et incertitudes, gestion des risques**

---

Nous vous invitons à vous référer aux sections 2.1.10 et 2.1.11 ci-dessus.

### **2.2.4 Examen des comptes sociaux de l'exercice**

---

Les résultats de l'exercice 2025 comparés à ceux de l'exercice 2024, vous sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<i>En Euros</i>		
Chiffre d'affaires :	<b>2 379 815</b>	2 982 535
Total des produits d'exploitation :	<b>2 516 355</b>	3 405 342
Total des charges d'exploitation :	<b>(4 230 619)</b>	(5 489 581)
D'où un résultat d'exploitation de :	<b>(1 714 264)</b>	(2 084 239)
Total des produits financiers :	<b>196 771</b>	181 186
Total des charges financières :	<b>(3 280 850)</b>	(10 529 892)
D'où un résultat financier de :	<b>(3 084 079)</b>	(10 348 706)
Résultat courant avant impôt de :	<b>(4 798 343)</b>	(12 432 945)
Total des produits exceptionnels :	<b>0</b>	77 965
Total des charges exceptionnelles :	<b>0</b>	(2 159)
D'où un résultat exceptionnel de :	<b>0</b>	75 806
Impôt sur les sociétés :	<b>184 114</b>	295 989
Perte nette comptable :	<b>- (4 614 229)</b>	(12 061 150)

Les capitaux propres au 31 décembre 2025, s'élèvent à 6 434 037 € contre 7 495 075 € au 31 décembre 2024.

## **2.2.5 Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus aux administrateurs**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (bilan, compte des résultats et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un chiffre d'affaires de 2 379 815 € et une perte de (4 614 229)€. Nous vous demandons également de bien vouloir nous donner quitus pour notre gestion au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire, soit (4 614 229)€, en moins de la prime d'émission.

## **2.2.6 Dépenses en matière de recherche et développement**

Les dépenses en matière de recherche et développement s'élèvent à 590 714 € en 2025 contre 1 125 793 € pour l'année 2024. Nous vous invitons également à vous référer aux sections 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.9.5 ci-dessus.

## **2.2.7 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons, ci-après, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients et, notamment, les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-1° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	115					89						74
Montant total des factures concernées (€ TTC)	212 081	114957	28 327	5 635	83 412	232 331	257 863	12 103	9 047	2 100	3 493	26 743
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	9%	5%	1%	0%	3%	9%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							11%	0%	0%	0%	0%	1%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues							5					
Montant total des factures exclues (TTC)							386 460					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels :  <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux :						<input type="checkbox"/> Délais contractuels :  <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux :					

## 2.2.8 Approbation des dépenses somptuaires

Nous vous informons, conformément à l'article 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, que les dépenses somptuaires au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 393 € contre 2 340 € en 2024.

## 2.2.9 Information sur les dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

## 2.2.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 486 729	1 664 429	2 374 523	2 675 088	4 695 791
Nombre d'actions ordinaires	29 734 572	33 288 577	47 490 461	53 501 768	93 915 826
Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	2 454 591	3 434 326	2 666 570	2 982 534	2 379 815
Résultat av. impôts, participation, dot. aux ammortissements, dépréciations et provisions	- 1 528 634	- 1 259 469	- 2 229 427	- 1 767 354	- 1 344 215
Impôts sur les bénéfices	- 213 904	- 228 644	- 286 241	- 295 989	- 119 345
Participation de salariés	-	-	-	-	-
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux ammortissements, dépréciations et provisions	- 1 582 454	- 1 257 317	- 2 724 174	- 12 061 150	- 5 802 638
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	10	17	16	14	11
Montant de la masse salariale	941 487	1 229 521	1 318 291	1 219 954	1 038 640
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu Soc.; œuvres ...)	679 926	455 502	589 775	549 754	476 610

## 2.2.11 Filiales et participations

### 2.2.11.1 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France et prises de contrôle (au cours de l'exercice)

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, que la Société n'a pris aucune participation et n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

Une dépréciation a été enregistrée en 2024 pour 10 291 K€ suite au test de dépréciation réalisé suivant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Une dépréciation complémentaire a été constatée en 2025 pour 4 149 K€.

### 2.2.11.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

### **2.2.11.3 Cessions de participations**

---

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, que la société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

### **2.2.11.4 Activité des filiales et des sociétés contrôlées**

---

Tel qu'indiqué à la section 2.1.8, nous vous rappelons que la société SpineGuard SA détient 100% du capital de sa filiale américaine, SpineGuard Inc. Cette dernière est le distributeur exclusif pour les Etats-Unis des produits PediGuard.

SpineGuard Inc. a été enregistrée auprès de l'Etat du Delaware le 18 février 2009 et est localisée 1434 Spruce Street, Suite 100 - Boulder Colorado 80302, Etats-Unis.

Nous vous invitons à vous référer à la section 2.1.8 ci-dessus.

### **2.2.11.5 Succursales**

---

SpineGuard ne détient aucune succursale.

### **2.2.11.6 Installations classées**

---

La société ne détient aucune installation entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce.

### **2.2.11.7 Information relative au capital de la Société**

---

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2025 à 4 695 791,15 €, divisé en 93 915 823 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

### **2.2.11.8 Prêts de trésorerie interentreprises**

---

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a concédé aucun prêt de trésorerie interentreprises à moins de trois ans à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaires avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

### **2.2.12 Evènements importants postérieurs à la clôture et évolution prévisible et perspectives d'avenir**

---

25 mars 2026	SpineGuard annonce le remboursement intégral des emprunts obligataires Norgine et Harbert European Growth
--------------	---

Les perspectives d'avenir et évolution de la société sont détaillées à la section 2.1.12.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

## 2.3 INFORMATIONS JURIDIQUES

### 2.3.1 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons qu'à notre connaissance, il n'y a pas eu de transactions réalisées par les dirigeants mandataires sociaux sur les titres de la société au cours de l'exercice.

### 2.3.2 Informations portant sur les titres de la Société

#### 2.3.2.1 Actionnariat et autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2025	%	Nombre d'actions au 31/12/2024	%
Fondateurs, Personnel, Administrateurs et Auto-détention	2 750 917	2,93%	2 345 918	4,38%
Flottant	91 164 909	97,07%	51 155 850	95,62%
<b>Total</b>	<b>93 915 826</b>	<b>100,00%</b>	<b>53 501 768</b>	<b>100,00%</b>

#### 2.3.2.2 Actionnariat des salariés

##### Participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2025, au mieux des informations disponibles à la société, ses salariés détenaient une participation dans le capital de la société dans le cadre d'une gestion collective ou à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs qui s'élevait à 0,44%.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société et de sa filiale.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce)

En revanche, il a été octroyé ou souscrit par des salariés ou des partenaires de la Société des actions gratuites ou des BSA dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice :

(nombre)	31/12/2025	31/12/2024	Remarque
Actions gratuites	600 000 ✓	835 000 ✓	Cf. détail en <a href="#">2.3.2.4</a>
BSA	140 000 ✓	195 000 ✓	Cf. détail en <a href="#">2.3.2.4</a>
<b>TOTAL</b>	<b>740 000</b>	<b>1 030 000</b>	

### Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

### **2.3.2.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres**

Depuis le 25 avril 2013, la société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Depuis novembre 2017, il s'exécute avec la société Tradition Securities and Futures (TSAF) et se poursuit dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2025, 22 068 de ses propres actions, représentant 0,023% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

Avec TSAF du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

- Achat de 524 038 actions au cours moyen de 0,1369 Euros
- Vente de 544 328 actions au cours moyen de 0,1390 Euros

Au titre du contrat de liquidité confié à TSAF et à la date du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

22 068 actions et 39 317,05 € en espèces.

Par ailleurs, la société détient 1 333 de ses propres actions en dehors du contrat de liquidité.

### **2.3.2.4 Titres donnant accès au capital social**

Le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2025 figure dans les tableaux ci-après. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire ou à l'émission de 2 630 118 actions nouvelles soit 2,80 % du capital existant au 31 décembre 2025 contre 2 994 082 (5,60%) au 31 décembre 2024 dont 740 000 contre 1 030 000 en 2024 ont été allouées ou souscrites et 315 000 contre 33 787 en 2024 sont devenues caduques durant l'exercice 2025.

#### **Tableau synthétique des options de souscription d'actions au 31 décembre 2025.**

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés	
9 janvier 2013	Options		-	-		-
18 septembre 2013	Options		-	-		-
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376
		<b>31 376</b>	-	-		<b>31 376</b>

**Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2025.**

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2025
9 janvier 2013	BSA - A	-				-	-
9 janvier 2013	BSA - B	-				-	-
21 novembre 2013	BSA - A	-				-	-
21 novembre 2013	BSA - B	-				-	-
21 novembre 2013	BSA - C	-				-	-
21 novembre 2013	BSA - D	-				-	-
16 octobre 2014	BSA - B	-				-	-
22 mars 2016	BSA - A	21 985				21 985	22 069
9 novembre 2017	BSA - A	17 500				17 500	17 567
30 janvier 2018	BSA - A	1 777				1 777	1 784
14 mars 2018	BSA - B	5 000				5 000	5 019
18 septembre 2018	BSA - A	20 000				20 000	20 076
15 novembre 2018	BSA - A	50 224				50 224	50 415
15 novembre 2018	BSA - B	14 000				14 000	14 053
15 octobre 2019	BSA - A	70 000				70 000	70 266
14 mai 2020	BSA - B	50 000				50 000	50 190
14 mai 2020	BSA - A	210 000				210 000	210 799
9 novembre 2021	BSA - A	150 000				150 000	150 571
9 novembre 2021	BSA - B	2 541				2 541	2 551
16 mai 2022	BSA - B	25 000				25 000	25 095
5 juin 2023	BSA - B	50 000				50 000	50 190
5 juin 2023	BSA - A	100 000				100 000	100 381
30 janvier 2024	BSA - B	75 000				75 000	75 232
30 janvier 2024	BSA - A	120 000			20 000	100 000	100 310
15 avril 2025	BSA - A		140 000			140 000	140 000
		<b>983 027</b>	<b>140 000</b>	-	<b>20 000</b>	<b>1 103 027</b>	<b>1 106 568</b>

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2025
26 septembre 2018	BSA Harbert (1)	50	-	-	-	50	142 590
26 septembre 2018	BSA Norgine (1)	50	-	-	-	50	142 590
		<b>100</b>	-	-	-	<b>100</b>	<b>285 180</b>

**Note BSA :**

(1) Les 100 BSA octroyés à Norgine et Harbert (maintenant Claret) donnent chacun droit à 285 180 actions à la suite de l'application des ajustements de parité.

**Tableau synthétique des actions gratuites au 31 décembre 2025.**

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2024	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2025
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
26 janvier 2021	Actions gratuites	-				-
9 novembre 2021	Actions gratuites	-				-
24 juin 2022	Actions gratuites	-				-
5 juin 2023	Actions gratuites	360 000		295 000	65 000	-
5 juin 2023	Actions gratuites	500 000		500 000		-
17 avril 2024	Actions gratuites	435 000			230 000	205 000
17 avril 2024	Actions gratuites	400 000				400 000
15 avril 2025	Actions gratuites		600 000			600 000
		<b>1 695 000</b>	<b>600 000</b>	<b>795 000</b>	<b>295 000</b>	<b>1 205 000</b>

**2.3.2.5 Suretés et nantissements**

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital (maintenant Claret), l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement » (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

### III. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#### 3.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport.

##### 3.1.1 Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été conclu de convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons également qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

##### 3.1.2 Conventions conclues entre les dirigeants ou actionnaires significatifs de la Société et ses filiales

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

##### 3.1.3 Administration et contrôle de la Société

###### 3.1.3.1 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la société	Date de nomination et de dernier renouvellement*	Principales fonctions hors de la société
Stéphane BETTE	Administrateur	Directeur Général Délégué	Nomination : CA du 09/11/2017	President SpineGuard Inc
			Ratification : AG du 17/05/2018	
			Renouvellement : AG du 30/06/2021	
			Renouvellement : AG du 26/06/2024	
Maurice BOURLION	Administrateur		Nomination : AG du 18/11/2009	Administrateur
			Renouvellement : AG du 24/05/2012	
			Renouvellement : AG du 25/06/2015	
			Renouvellement : AG du 17/05/2018	
			Renouvellement : AG du 30/06/2021	
			Renouvellement : AG du 26/06/2024	

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la société	Date de nomination et de dernier renouvellement*	Principales fonctions hors de la société	
Pierre JEROME	Administrateur Président du Conseil d'administration	Président Directeur Général	Nomination : AG du 18/11/2009	Administrateur indépendant de Perspectives	
			Renouvellement : AG du 24/05/2012		
			Renouvellement : AG du 25/06/2015		
			Renouvellement : AG du 17/05/2018		Directeur Général (CEO) de SpineGuard Inc
			Renouvellement : AG du 30/06/2021		
Renouvellement : AG du 26/06/2024					
Alexia PEROUSE	Administratrice		Nomination : CA du 19/11/2015	Gérante et Directrice Générale iBionext	
			Ratifiée par AG du 11/05/2016		
			Renouvellement : AG du 17/05/2018		
			Renouvellement : AG du 30/06/2021		
			Renouvellement : AG du 26/06/2024		

\* Les Administrateurs sont nommés pour une durée de trois années. Le Président du Conseil d'administration est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur.

Les mandats d'administrateur étant arrivés à expiration, ils ont été renouvelés pendant l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons que le Conseil d'administration réuni le 4 février 2020 a choisi, en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général comme mode d'exercice de la direction générale de la société. Le Conseil a ainsi décidé que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par Monsieur Pierre Jérôme, avec effet au 13 février 2020 qui a été nommé en qualité de Directeur Général.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2021 et du 26 juin 2024 a décidé le maintien du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Monsieur Pierre Jérôme en qualité de Président du Conseil d'administration chargé d'assumer la direction générale de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Stéphane Bette a été nommé le Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 4 février 2020 avec effet au 13 février 2020 pour une durée indéterminée.

### 3.1.3.2 Liste des autres mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons, ci-dessous, les informations relatives aux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans toutes entités autres que la société SpineGuard.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE**

Noms	Autres Fonctions
<b>Pierre Jérôme</b>	Administrateur du fond de dotation Perspectives Directeur Général et Administrateur de SpineGuard Inc.
<b>Stéphane Bette</b>	Président et Administrateur de SpineGuard Inc. Président de SAS Belles Mécaniques de Provence
<b>Alexia Perouse</b> Administratrice Indépendante	Gérante associée et directrice générale d'iBionext SAS Administratrice de BrainEver SAS Administratrice de Chronolife SAS Administratrice de Tilak Healthcare SAS Administratrice de T-Heart SAS
<b>Maurice Bourlion</b>	N/A

**3.1.3.3 Commissaires aux comptes**

**Titulaire : Grant Thornton**, Membre de la compagnie de Versailles.

29 Rue du Pont 92578 Neuilly-Sur Seine-Cedex

Représenté par Olivier Bochet

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 16 janvier 2009

Date de renouvellement du mandat : 30 juin 2021

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**Suppléant : Lors de son assemblée générale ordinaire du 30 juin, et conformément aux textes en vigueur, les actionnaires ont décidé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.**

La Société indique qu'il n'y a eu ni démission, ni mise à l'écart du contrôleur légal des comptes durant la période couverte par les informations financières historiques.

**3.1.4 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux**

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations brutes fixes versées	350 674	394 509
Rémunérations brutes variables versées liées à la performance	8 230	-
Avantages en nature	1 922	3 889
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	50 000	60 000
<b>TOTAL hors paiements fondés sur des actions</b>	<b>410 827</b>	<b>458 397</b>
Paiements fondés sur des actions	82 824	111 905
<b>TOTAL</b>	<b>493 651</b>	<b>570 302</b>

### 3.1.5 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2025
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	26 juin 2024 <b>(19<sup>ème</sup> résolution)</b>	38 mois	4% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Se référer au (9)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public	25 juin 2025 <b>(9<sup>ème</sup> résolution)</b>	26 mois	2.000.000 € (1) (2)	Se référer au (4)	Décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2025 et décisions du Directeur Général du 8 décembre et du 15 décembre 2025 : augmentation de capital d'un montant nominal de 535.289,70 euros (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission de 10.705.794 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale.
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	25 juin 2025 <b>(10<sup>ème</sup> résolution)</b>	26 mois	2.000.000 € (1) (2)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	25 juin 2025 <b>(11<sup>ème</sup> résolution)</b>	26 mois	2.000.000 € (1)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2025
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, réservée à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	25 juin 2025 <b>(12<sup>ème</sup> résolution)</b>	18 mois	2.000.000 € (1) (2) (3)	Se référer au (4)	<p>Décisions du Conseil d'administration du 24 octobre 2025 : (i) première augmentation de capital d'un montant nominal de 291.054,45 euros (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission de 5.821.089 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale et (ii) une seconde augmentation de capital d'un montant nominal de 262.039,75 euros (prime d'émission incluse) correspondant à l'émission de 5.240.795 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale.</p> <p>Décision du Conseil d'administration du 7 novembre 2025 : augmentation de capital d'un montant nominal de 142.998,75 euros (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission de 2.859.975 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale.</p> <p>Décision du Conseil d'administration du 19 décembre 2025 : augmentation de capital d'un montant nominal de 235.043,75 euros (prime d'émission comprise) correspondant à l'émission de 4.700.875 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale.</p>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital,	25 juin 2025 <b>(13<sup>ème</sup> résolution)</b>	18 mois	2.000.000 € et dans la limite de 30% du capital social par an (5)	Se référer au (6)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2025
avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées					
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	25 juin 2025 (14 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	2.000.000 € (1) (2) et dans la limite de 20% du capital social par an	Se référer au (4)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	25 juin 2025 (15 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	15% de l'émission initiale (1) (7)	Même prix que l'émission initiale	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « <b>Bons</b> ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	25 juin 2025 (16 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	4% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la mise en œuvre de la délégation par le Conseil d'administration (8) (10)	Se référer au (11)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions (les « <b>AGA</b> »), existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	25 juin 2025 (17 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois	4% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la mise en œuvre de l'autorisation par le Conseil d'administration (8)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>

- (1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 2 000 000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances (telles que notamment des bons de souscription d'obligations convertibles ou remboursables en actions) sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part excéder 30 000 000 €.
- (2) Le Conseil d'administration pourra décider, le cas échéant, d'augmenter le nombre d'actions nouvelles d'un montant maximal supplémentaire de 15% du nombre d'actions initialement fixé dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée sur la base de cette résolution, aux fins de répondre aux demandes excédentaires exprimées dans le cadre d'une offre au public, au titre d'une « Clause d'Extension » conforme aux pratiques de marché.
- (3) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé au profit de salariés, administrateurs et/ou de consultants de la société et/ou de personnes physiques ou morales ou d'OPCVM (ou autres véhicules d'investissement, dotés ou non de la personnalité juridique), français ou étrangers, (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « small caps » cotées sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (type Euronext Growth), en France ou à l'étranger, ou dans des « PME communautaires » au sens de l'annexe I au Règlement (CE) n° 651/2014 de la Commission Européenne du 17 juin 2014, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 20.000 euros (prime d'émission comprise) pour les personnes morales, les OPCVM et autres véhicules d'investissement, et supérieur à 2.500 euros (prime d'émission comprise) pour les personnes physiques.(4) Le prix d'émission des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société lors de cette émission, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, comprise dans la fourchette indiquée ci-dessus de 50% et 300%.(5)Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation est fixé à 2.000.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise), étant précisé qu'il est en outre limité au montant prévu par la loi et la réglementation applicable à la date d'utilisation de cette délégation, soit actuellement 30% du capital par an. Le montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation est fixé à 2.000.000 euros
- (6) Le prix d'émission des actions pouvant être émise dans le cadre de cette délégation de compétence sera fixé par le Conseil d'administration conformément aux dispositions réglementaires applicables à la date d'utilisation de la présente délégation.
- (7) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret.
- (8) Ces pourcentages ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des Bons ou de l'émission des actions gratuitement attribuées s'élève à 4% du nombre d'actions composant le capital social au jour où le Conseil d'administration décidera de mettre en œuvre la présente autorisation.
- (9) Le prix d'achat ou de souscription des actions sera égal au prix déterminé par le Conseil d'administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la Société, sur une base consolidée, et à défaut, en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent, et en tout état de cause, au moins égal à 95% pour cent de la moyenne des prix de vente d'une action de la Société à la clôture du marché Euronext Growth à Paris au cours des 20 jours de bourse précédant la veille de la date du Conseil d'administration décidant de l'attribution de ladite Option (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin).
- (10) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé au profit (i) des personnes physiques ou morales, partenaires industriels ou commerciaux ou consultants, (ii) des actionnaires, dirigeants ou salariés de ces personnes dans le cas des personnes morales, et/ou (iii) des dirigeants, mandataires sociaux, ou salariés de la Société ou de ses filiales.
- (11) Aussi longtemps que les actions de la société seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur un quelconque marché réglementé ou bourse de valeurs, le prix d'exercice sera au moins égal à 95% pour cent de la moyenne des prix de vente d'une action de la société à la clôture du marché Euronext Growth à Paris au cours des 20 jours de bourse précédant la veille de la date du Conseil

d'administration décidant de l'attribution dudit Bon (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin).

## IV. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en €)	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Grant Thornton		Grant Thornton	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes				
-SPINEGUARD SA	46 300 €	63%	45 300 €	68%
-Filiale intégrée	17 500 €	24%	17 100 €	26%
<b>Sous total</b>	<b>63 800 €</b>	<b>87%</b>	62 400 €	94%
Services autres que la certification des comptes (SACC)				
- Fiscales	0 €	0%	0 €	0%
- Autres	9 200 €	13%	9 500 €	6%
<b>Sous total</b>	<b>9 200 €</b>	<b>13%</b>	9 500 €	6%
<b>Total des honoraires</b>	<b>73 000 €</b>	<b>100%</b>	71 900 €	100%

## V. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

### ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

SPINEGUARD		Notes	31/12/2025	31/12/2024
Etat de situation financière consolidé			12 mois	12 mois
			€	€
<b>ACTIF</b>				
Goodwill	3.1		3 082 055	3 082 055
Immobilisations incorporelles	3.1		1 313 520	1 419 548
Immobilisations corporelles	3.2		263 098	387 372
Actifs financiers non courants	4		255 634	289 530
Impôts différés actifs	20		-	-
<b>Total actifs non courants</b>			<b>4 914 306</b>	<b>5 178 506</b>
Stocks	5		726 151	861 834
Clients et comptes rattachés	6.1		571 373	624 996
Autres créances	6.2		458 120	844 773
Actifs financiers courants	4		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		1 722 568	719 310
<b>Total actifs courants</b>			<b>3 478 212</b>	<b>3 050 912</b>
<b>Total Actif</b>			<b>8 392 518</b>	<b>8 229 417</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital	8.1		4 695 791	2 675 088
Primes d'émission et d'apport			28 585 185	39 096 597
Réserve de conversion			(452 135)	(351 051)
Autres éléments du Résultat global			42 708	39 021
Réserves - part de groupe			(25 330 958)	(34 474 100)
Résultat - part du groupe			(2 067 548)	(3 081 869)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>			<b>5 473 042</b>	<b>3 903 687</b>
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>5 473 042</b>	<b>3 903 687</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Engagements envers le personnel	12		59 106	55 600
Dettes financières non courantes	11		868 735	1 110 715
<b>Passifs non courants</b>			<b>927 841</b>	<b>1 166 315</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes financières courantes	11		588 468	1 401 863
Dérivé passif	11		-	25 409
Provisions	10		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 094 579	1 192 137
Dettes fiscales et sociales	14.1		241 730	470 501
Autres créditeurs et dettes diverses	14.2		66 858	69 505
<b>Passifs courants</b>			<b>1 991 635</b>	<b>3 159 416</b>
<b>Total Passif</b>			<b>8 392 518</b>	<b>8 229 417</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

SPINEGUARD		Notes	31/12/2025	31/12/2024
Compte de résultat consolidé			12 mois	12 mois
			€	€
Chiffre d'affaires	16		3 757 269	4 648 037
Coûts des ventes			(794 557)	(1 020 276)
<b>Marge brute</b>			<b>2 962 713</b>	<b>3 627 761</b>
Ventes, distribution et marketing				
Frais de ventes, distribution et marketing	17.1		(2 178 047)	(3 871 425)
Subvention	17.1		-	-
Coûts administratifs	17.3		(1 367 491)	(1 522 199)
Recherche et développement				
Frais de recherche et développement	17.2		(1 161 888)	(1 502 001)
Subvention	17.2		83 525	212 835
Autres produits			1 538	(6 214)
<b>Résultat opérationnel courant</b>			<b>(1 659 651)</b>	<b>(3 061 142)</b>
Autres produits et (charges) opérationnels	18		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>(1 659 651)</b>	<b>(3 061 142)</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>(407 898)</b>	<b>(20 627)</b>
Charges financières	19		(384 802)	(300 669)
Produits financiers	19		1 563	97 216
Gains et pertes de change, net	19		(24 659)	182 826
<b>Résultat avant impôts</b>			<b>(2 067 548)</b>	<b>(3 081 869)</b>
Charge d'impôts	20		-	-
<b>Résultat net</b>			<b>(2 067 548)</b>	<b>(3 081 869)</b>
<i>Part du Groupe</i>			<i>(2 067 548)</i>	<i>(3 081 869)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	23		<b>(0,03)</b>	<b>(0,06)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	23		<b>(0,03)</b>	<b>(0,06)</b>

## RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

SPINEGUARD		31/12/2025	31/12/2024
Etat du Résultat Global consolidé		12 mois	12 mois
		€	€
<b>Bénéfice (perte) de la période</b>		<b>(2 067 548)</b>	<b>(3 081 869)</b>
Ecart actuariels		3 687	(19 297)
<b>Eléments non recyclables en résultats</b>		<b>3 687</b>	<b>(19 297)</b>
Ecart de conversion de consolidation		(101 084)	(61 214)
<b>Eléments recyclables en résultats</b>		<b>(101 084)</b>	<b>(61 214)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>		<b>(97 398)</b>	<b>(80 511)</b>
<b>Résultat global</b>		<b>(2 164 946)</b>	<b>(3 162 380)</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

SPINEGUARD		Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Variation des capitaux propres consolidés	Notes									
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>47 490 461</b>	<b>2 374 523</b>	<b>41 450 574</b>	<b>(37 561 631)</b>	<b>(289 837)</b>	<b>58 318</b>	<b>6 031 947</b>	-	<b>6 031 947</b>
Résultat net au 31 décembre 2024		-	-	-	(3 081 869)	-	-	(3 081 869)	-	(3 081 869)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(61 214)	(19 297)	(80 511)	-	(80 511)
<b>Résultat global</b>		-	-	-	<b>(3 081 869)</b>	<b>(61 214)</b>	<b>(19 297)</b>	<b>(3 161 380)</b>	-	<b>(3 107 119)</b>
Affectation du résultat				(2 724 174)	2 724 174	-	-	-	-	-
Emission d'actions gratuites	10.1	75 000	3 750	(3 750)	-	-	-	-	-	-
Souscription de BSA	9	-	-	3 900	-	-	-	3 900	-	3 900
Contrat de liquidité	8	-	-	-	275	-	-	275	-	275
Augmentation de capital	8	5 936 307	296 815	831 083	-	-	-	1 127 898	-	1 127 898
Frais d'augmentation de capital		-	-	(426 786)	-	-	-	(426 786)	-	(426 786)
Paiements en actions	9.4	-	-	-	328 831	-	-	328 831	-	328 831
Reclassement (1)		-	-	(34 250)	34 250	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>		<b>53 501 768</b>	<b>2 675 088</b>	<b>39 096 597</b>	<b>(37 555 968)</b>	<b>(351 051)</b>	<b>39 021</b>	<b>3 903 687</b>	-	<b>3 903 687</b>
Résultat net au 31 décembre 2025		-	-	-	(2 067 548)	-	-	(2 067 548)	-	(2 067 548)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(101 084)	3 687	(97 398)	-	(97 398)
<b>Résultat global</b>		-	-	-	<b>(2 067 548)</b>	<b>(101 084)</b>	<b>3 687</b>	<b>(2 164 946)</b>	-	<b>(2 164 946)</b>
Dividendes			-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat			-	(12 061 151)	12 061 151	-	-	-	-	-
Emission d'actions gratuites	10.1	795 000	39 750	-	(39 750)	-	-	-	-	-
Augmentation de capital		17 034 061	851 703	1 296 586	-	-	-	2 148 289	-	2 148 289
Augmentation de capital		22 584 994	1 129 250	799 750	-	-	-	1 929 000	-	1 929 000
Souscription de BSA		-	-	1 400	-	-	-	1 400	-	1 400
Contrat de liquidité		-	-	-	5 675	-	-	5 675	-	5 675
Frais d'augmentation de capital		-	-	(525 498)	-	-	-	(525 498)	-	(525 498)
Paiements en actions		-	-	-	175 436	-	-	175 436	-	175 436
Reclassement (1)		-	-	(22 500)	22 500	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2025</b>		<b>93 915 823</b>	<b>4 695 791</b>	<b>28 585 185</b>	<b>(27 398 505)</b>	<b>(452 135)</b>	<b>42 708</b>	<b>5 473 042</b>	-	<b>5 473 042</b>

(1) La réserve indisponible au titre des actions gratuites à émettre a été reclassée de « Primes liées au capital » à « Réserves et résultat ».

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Tableau des flux de trésorerie consolidé		€	€
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>(2 067 548)</b>	<b>(3 081 869)</b>
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3	179 008	127 984
Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3	162 185	184 783
Dotations provisions, net de reprises		7 192	5 032
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	9.4		328 831
Intérêts financiers bruts versés		175 436	195 418
Intérêts sur comptes de placement		199 305	(97 216)
Variation des impôts différés		(1 563)	-
Variation de la juste-valeur du dérivé	11		-
Plus ou moins-values sur cession d'immobilisation ou mise au rebut		3 998	-
Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)	11	27 219	99 035
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>(1 314 769)</b>	<b>(2 231 668)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		273 516	(114 879)
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>		<b>(1 041 252)</b>	<b>(2 346 546)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3.1	-	(900)
Capitalisation des frais de développement	3.1	(72 979)	(306 094)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2	(42 304)	(61 962)
Souscription de dépôts à terme classés en autres actifs financiers courants	4	-	956 652
Intérêts sur comptes de placement		1 653	97 216
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement</b>		<b>(113 720)</b>	<b>684 911</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation de capital nette de frais et des conversions d'obligations	8	1 622 791	701 113
Souscription de BSA	9	1 400	3 900
Emission d'emprunts net de frais		2 135 768	87 000
Intérêts financiers bruts versés		(199 305)	(195 418)
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	11	(1 220 214)	(897 357)
Diminution de la dette financière relative à l'obligation locative (IFRS 16)	11	(82 622)	(122 366)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		5 675	275
<b>Flux de trésorerie générés par les activités de financement</b>		<b>2 263 493</b>	<b>(422 853)</b>
Incidences des variations des cours de devises		(105 262)	(65 506)
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>1 003 259</b>	<b>(2 149 994)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		719 310	2 869 304
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		1 722 568	719 310
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>1 003 259</b>	<b>(2 149 994)</b>

## ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs non courants	26 534	(55 812)
Stocks	135 683	89 049
Clients et comptes rattachés	53 623	122 423
Autres créances	386 653	(115 650)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(97 558)	(21 135)
Dettes fiscales et sociales	(228 771)	(9 669)
Autres créditeurs et dettes diverses	(2 647)	(124 085)
<b>Total des variations</b>	<b>273 516</b>	<b>(114 879)</b>

La variation des autres créances est liée pour 445 K€ à la diminution de la créance de CIR compte tenu du remboursement du CIR 2024 sur l'exercice 2025.

La variation des dettes fiscales et sociales en 2025 correspond principalement à la baisse de la dette pour congés payés atteignant 94 K€ en 2025 contre 226 K€ en 2024.

## NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux intégrant sa technologie. Plus de 110 000 chirurgies ont été sécurisées à ce jour grâce à DSG® et de nombreuses études scientifiques dont 39 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi sa fiabilité, sa précision et autres bénéfices pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® au traitement des scolioses par voie antérieure, la fusion de l'articulation sacro-iliaque, l'implantologie dentaire et les innovations telles que la vis pédiculaire et le foret « intelligents » ou la robotique chirurgicale. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem. La société est engagée dans une démarche RSE.

La société et sa filiale sont ci-après dénommées la « société » ou la « société SpineGuard ».

## 1.2 Événements majeurs

---

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2025 :

6 janvier 2025	SpineGuard et Omnia Medical annoncent la signature de l'extension de leur partenariat stratégique.
7 janvier 2025	SpineGuard réalise un financement obligataire e d'un montant maximal de 1 million d'euros et annonce la réception de 100.000 euros pour soutenir la commercialisation de ses deux nouveaux produits munis de la technologie DSG® : PediGuard Fileté pour la voie antérieure et PsiFGuard pour la fusion sacro-iliaque.
10 février 2025	SpineGuard annonce le lancement commercial de « PsiFGuard » son nouveau dispositif de perçage intelligent dédié à la fusion sacro-iliaque.
12 mars 2025	SpineGuard lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
31 mars 2025	Réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut d'environ 1 M€.
09 avril 2025	SpineGuard et Omnia Medical annoncent la signature d'une lettre d'intention engageante pour le transfert de SpineGuard Inc.
29 avril 2025	Présentation lors du congrès CFA des résultats positifs obtenus avec une nouvelle technologie ultrasonore de SpineGuard.
16 juillet 2025	SpineGuard obtient la validation aux États-Unis de son brevet sur l'arrêt de sécurité activé par DSG pour les outils de perçage motorisés en main libre, navigués ou robotiquement assistés.
22 septembre 2025	SpineGuard obtient la validation en Europe de son brevet sur la détection automatique de brèche osseuse par DSG applicable aux moteurs et robots orthopédiques
24 novembre 2025	SpineGuard obtient la validation de son brevet aux Etats-Unis sur un adaptateur universel pour moteurs et robots orthopédiques
04 décembre 2025	SpineGuard obtient l'homologation de trois nouveaux modèles de PediGuard® en Chine
09 décembre 2025	SpineGuard annonce le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du DPS et mise en œuvre d'un délai de priorité des actionnaires
16 décembre 2025	Réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du délai de priorité pour un montant brut de 1,2 M€
17 décembre 2025	Soutenance de la thèse CIFRE de doctorat présentant les résultats positifs obtenus avec la nouvelle technologie ultrasonore de SpineGuard

## 1.3 Événements postérieurs à la clôture

---

25 mars 2026	SpineGuard annonce le remboursement intégral des emprunts obligataires Norgine et Harbert European Growth
--------------	---

## 1.4 Incertitudes géopolitiques

---

La Société pourrait être impactée directement ou indirectement par les incertitudes géopolitiques relatives au conflit au Moyen-Orient. Le 28 février 2026, le conflit au Moyen-Orient s'est intensifié avec l'entrée en guerre des Etats-Unis et d'Israël contre l'Iran.

Les impacts économiques et financiers de ce conflit sur les activités de la Société sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

## NOTE 2 : METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

#### Déclaration de conformité

---

La société SPINEGUARD a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'administration le 07 avril 2026, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

#### Principe de préparation des états financiers

---

Les comptes consolidés de la société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

#### Continuité d'exploitation

---

Bien que la société ait généré une perte de -2 068 K€ au titre de l'exercice 2025, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration.

Cette analyse prend en compte :

- le niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2025, qui s'élève à 1 723 K€ ;
- l'encaissement prévisionnel du crédit d'impôts recherche 2025 pour un montant de 110 K€ ;
- la possible utilisation sur 2026 du financement obligataire mis en place par la Société avec la société Hexagon pouvant donner lieu à des émissions additionnelles de 1000 K€.

- la recherche active de financements pour renforcer sa structure financière ;
- la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie.

Au regard de la position de trésorerie, des placements liquides ainsi que du volume d'affaires récurrent attendu, de la réduction de ses dépenses et de la disponibilité du financement obligataire avec la société Hexagon, SpineGuard estime être en mesure de couvrir ses besoins de financement jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2027. Des discussions sont en cours avec des partenaires stratégiques potentiels en vue de renforcer le financement et différentes options et mesures sont à l'étude pour assurer le financement de la société au-delà de cet horizon.

## Méthodes comptables

---

### Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées pour les états financiers au 31 décembre 2025 sont les mêmes que pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la société sont les suivantes :

- Amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 30 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles Volume 11 publié par l'IASB le 11 juillet 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Contrats faisant référence à l'électricité renouvelable : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 18 décembre 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; et
- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, publié par l'IASB le 9 avril 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir, publié par l'IASB le 9 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.
- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : conversion dans une monnaie de présentation en cas d'hyperinflation publiés par l'IASB le 13 novembre 2025 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.
- Amendements à IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir publié par l'IASB le 21 août 2025 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La société n'a pas adopté de façon anticipée ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

## 2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

---

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution d'options de souscriptions ou de bons de souscriptions d'actions aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs (note 9) ;
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif (note 3.1) ;
- Test d'impairment du goodwill (note 3.3) ;
- Valorisation des BSA émis dans le cadre de la mise en place de l'emprunt obligataire Norgine & Harbert (note 11.3.1) ;
- Reconnaissance des impôts différés (note 20).

## 2.3 Changement de méthode comptable

---

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, SpineGuard n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours de l'exercice 2025.

## 2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

---

### Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la

Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupes sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication de ces états financiers, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, SpineGuard Inc. créée le 18 février 2009.

## **2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation**

---

Les états financiers consolidés de la Société sont établis en euros qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

## **2.6 Monnaie étrangère**

---

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

## NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 3.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

---

#### Principes comptables

##### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle,
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation ayant suivi le « marquage CE ».

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

##### Brevets

Les coûts engagés par la Société préalablement au dépôt des droits attachés aux brevets sont comptabilisés en charges.

##### Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

##### Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

### Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans ou durée résiduelle de protection des brevets.
Logiciels	1 à 3 ans
Progiciel comptable	3 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour les logiciels et progiciel comptable,
- des coûts de recherche et développement pour l'amortissement des frais de développement capitalisés et des brevets.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>3 082 055</b>	<b>1 186 000</b>	<b>47 060</b>	<b>2 142 318</b>	<b>6 457 433</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	306 094	306 094
Acquisition	-	-	900	-	900
Cession	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>3 082 055</b>	<b>1 186 000</b>	<b>47 960</b>	<b>2 448 412</b>	<b>6 764 427</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	72 979	72 979
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>3 082 055</b>	<b>1 186 000</b>	<b>47 960</b>	<b>2 521 391</b>	<b>6 837 407</b>

  

AMORTISSEMENTS	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	-	<b>762 256</b>	<b>37 366</b>	<b>1 335 219</b>	<b>2 134 840</b>
Augmentation	-	63 500	5 239	59 245	127 984
Diminution	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	-	<b>825 756</b>	<b>42 605</b>	<b>1 394 463</b>	<b>2 262 824</b>
Augmentation	-	63 500	4 811	110 697	179 008
Diminution	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	-	<b>889 256</b>	<b>47 416</b>	<b>1 505 161</b>	<b>2 441 832</b>

  

VALEURS NETTES COMPTABLES	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>3 082 055</b>	<b>423 744</b>	<b>9 695</b>	<b>807 099</b>	<b>4 322 594</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>3 082 055</b>	<b>360 244</b>	<b>5 355</b>	<b>1 053 949</b>	<b>4 501 603</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>3 082 055</b>	<b>296 744</b>	<b>544</b>	<b>1 016 231</b>	<b>4 395 575</b>

Le goodwill de 3 082 055 € et les brevets pour 1 000 000 € ont pour origine la reprise du fonds de commerce affecté aux produits PediGuard de la société SPINEVISION SAS le 6 avril 2009 ainsi que de nouveaux brevets liés à l'utilisation des ultra-sons et en robotique pour 186 000 €.

Les frais de développement capitalisés en 2025 par la société sont relatifs aux projets OMNIA, FAROS et SUD.

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2024 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation selon les hypothèses décrites en note 3.3.

## 3.2 Immobilisations corporelles

### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

Éléments	Durées d'amortissement
Sets réutilisables	2 ans
Outillages	2 ans
Installation Agencement et Aménagements Divers	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	1 à 5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers ; le matériel de bureau et informatique ; le mobilier ;
- du coût des ventes pour l'amortissement des outillages et des sets réutilisables.

### Droit d'utilisation

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières » (voir note 11.4).

Rapport financier annuel au 31 décembre 2025

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	Dont droit d'utilisation
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>597 383</b>	-	<b>382 212</b>	<b>90 863</b>	<b>256 788</b>	<b>26 724</b>	<b>40 420</b>	<b>23 396</b>	<b>6 296</b>	<b>1 424 082</b>	<b>647 503</b>
Acquisition	284 096	-	58 586	-	5 675	-	-	-	2 298	346 058	284 096
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet change	-	-	-	-	9 227	-	-	-	-	9 227	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>881 479</b>	-	<b>440 798</b>	<b>90 863</b>	<b>271 689</b>	<b>26 724</b>	<b>40 420</b>	<b>23 396</b>	<b>3 998</b>	<b>1 779 367</b>	<b>931 599</b>
Acquisition	0	-	0	-	1 668	-	-	-	40 636	42 304	-
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-3 998	(3 998)	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet change	-	-	-	-	(17 866)	-	-	-	-	(17 866)	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>881 479</b>	-	<b>440 798</b>	<b>90 863</b>	<b>255 490</b>	<b>26 724</b>	<b>40 420</b>	<b>23 396</b>	<b>40 637</b>	<b>1 799 807</b>	<b>931 599</b>

  

AMORTISSEMENTS	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	Dont droit d'utilisation
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>488 476</b>	-	<b>345 503</b>	<b>79 704</b>	<b>233 804</b>	<b>8 656</b>	<b>37 439</b>	<b>4 840</b>	-	<b>1 198 422</b>	<b>501 972</b>
Augmentation	112 762	-	39 679	9 140	13 232	4 251	878	4 841	-	184 783	60 927
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	-	-	-	8 791	-	-	-	-	8 791	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>601 238</b>	-	<b>385 182</b>	<b>88 844</b>	<b>255 827</b>	<b>12 907</b>	<b>38 317</b>	<b>9 681</b>	-	<b>1 391 996</b>	<b>562 899</b>
Augmentation	93 414	-	46 597	1 991	10 214	4 251	878	4 841	-	162 185	102 505
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	-	-	-	(17 470)	-	-	-	-	(17 470)	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>694 652</b>	-	<b>431 779</b>	<b>90 834</b>	<b>248 570</b>	<b>17 158</b>	<b>39 194</b>	<b>14 522</b>	-	<b>1 536 710</b>	<b>665 405</b>

  

VALEURS NETTES COMPTABLES	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	Dont droit d'utilisation
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>108 907</b>	-	<b>36 709</b>	<b>11 160</b>	<b>22 984</b>	<b>18 068</b>	<b>2 981</b>	<b>18 556</b>	<b>6 296</b>	<b>225 660</b>	<b>145 530</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>280 241</b>	-	<b>55 616</b>	<b>2 020</b>	<b>15 863</b>	<b>13 817</b>	<b>2 103</b>	<b>13 715</b>	<b>3 998</b>	<b>387 371</b>	<b>368 699</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>186 827</b>	-	<b>9 019</b>	<b>29</b>	<b>6 920</b>	<b>9 565</b>	<b>1 226</b>	<b>8 874</b>	<b>40 637</b>	<b>263 097</b>	<b>266 194</b>

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

### **3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill**

---

#### **Principes comptables**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La Société a mis en œuvre une approche multicritères pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill :

- La méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- La méthode des comparables boursiers qui consiste à déterminer la valeur de la Société par application de multiples observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, au chiffre d'affaires ;
- La méthode des transactions comparables qui repose sur l'analyse de multiples extériorisés lors d'opérations de rachat total ou partiel d'entreprises intervenues dans le secteur des Medtechs et appliqués au chiffre d'affaires ;
- L'analyse du cours de bourse.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

#### Test de dépréciation annuel du goodwill

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2025 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon une approche multicritères.

Les hypothèses retenues par la Société dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie actualisés au 31 décembre 2025, similaires à celles de 2024, sont :

- Taux d'actualisation : 12,98%;
- Taux de croissance à l'infini : 2 % (identique en 2024).

Une hausse du taux d'actualisation de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur. La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme PediGuard ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente («DSG® Screw»), et des PediGuard Threaded (taraud) dotés de la technologie DSG® de guidage chirurgical dynamique.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

La mise en œuvre des autres méthodes d'évaluation (méthode des comparables boursiers, méthode des transactions comparables et analyse de l'évolution du cours) dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable a permis de corroborer l'absence de perte de valeur sur le goodwill.

## NOTE 4 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

### Principes comptables

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories :

- le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement des éléments suivants :

- Des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location des locaux français et américain.
- De la partie trésorerie du contrat de liquidité (cf. paragraphe « Gestion du capital » note 8.3).
- De la retenue de garantie de 75 K€ dans le cadre de la mise en place du prêt innovation avec Bpifrance d'un montant de 1 500 K€ le 7 mars 2016 (cf. note 11.2).

Au 31 décembre 2025, la société détient un dépôt à terme pour un montant total de 66 K€ faisant l'objet d'un nantissement (garantie à première demande d'une durée de 10 ans et 6 mois à compter du 19 septembre 2024 au profit du bailleur des locaux de la Société à Vincennes. Ce dépôt à terme a été classé en actifs financiers non courants conformément aux dispositions d'IAS 7.

## NOTE 5 : STOCKS

### Principes comptables

Les stocks sont évalués à la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

<b>STOCKS</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Stocks de produits finis	415 486	498 901
Stocks de matières premières	338 159	374 531
<b>Total brut des stocks</b>	<b>753 646</b>	<b>873 432</b>
Dépréciation des stocks de produits finis	(27 495)	(11 598)
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(27 495)</b>	<b>(11 598)</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>726 151</b>	<b>861 834</b>

## NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

### Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### Provisions

Une provision pour dépréciation est établie au cas par cas.

### 6.1 Créances clients

<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Clients et comptes rattachés	957 673	1 003 796
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(386 300)	(378 000)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>571 373</b>	<b>624 996</b>

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les produits de la société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Part non échu	301 406	547 008
Echu à moins de 90 jours	64 876	69 564
Echu entre 90 jours et six mois	0	-
Echu entre six mois et douze mois	202 625	-
Echu au-delà de douze mois	388 766	387 224
<b>Total brut des clients et comptes rattachés</b>	<b>957 673</b>	<b>1 003 796</b>

## 6.2 Autres créances

### Principes comptables

#### Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui, justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative), bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées. Le crédit d'impôt recherche est enregistré au compte de résultat en subvention au niveau des coûts de recherche et développement.

<b>AUTRES CREANCES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Crédit d'impôt recherche (1)	110 345	555 147
Créances de TVA (2)	150 177	112 037
Charges constatées d'avance (3)	170 337	149 751
Divers	27 261	27 838
<b>Total autres créances</b>	<b>458 120</b>	<b>844 772</b>

#### (1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

La créance de CIR pour l'exercice 2025 s'élève à 110 K€.

Le remboursement du CIR 2023 (286 K€) a été reçu en février 2025.

Le remboursement du CIR 2024 (294 K€) a été reçu au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

**(2) Les créances de TVA** sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

**(3) Les charges constatées d'avance** comprennent en 2025 notamment 85 K€ de factures de matériel médical non encore reçu et des charges courantes.

## NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

### Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes bancaires	1 722 568	719 310
Comptes à terme	0	0
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 722 568</b>	<b>719 310</b>

## NOTE 8 : CAPITAL

### 8.1 Capital émis

#### Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

CAPITAL	31/12/2025	31/12/2024
Capital	4 695 791 €	2 675 088 €
Nombre d'actions	93 915 823	53 501 768
Actions ordinaires	93 915 823	53 501 768
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 4 695 791,15 €, divisé en 93 915 823 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), actions gratuites et options de souscription octroyée à certains investisseurs et personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

## 8.2 Tableau d'évolution du capital social

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 374 523</b>		<b>47 490 461</b>	<b>0,05</b>	
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	3 750	75 000	47 565 461	0,05	2 378 273
Augmentation de capital avec maintien du DPS	296 815	5 936 307	53 501 768	0,05	2 675 088
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>2 675 088</b>		<b>53 501 768</b>	<b>0,05</b>	
Augmentation de capital social avec maintien du DPS d'avril 2025	316 413	6 328 267	59 830 035	0,05	2 991 502
Augmentation de capital au remboursement en actions des obligations HEXAGON	60 976	1 219 513	82 415 029	0,05	4 120 751
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	39 750	795 000	83 210 029	0,05	4 160 501
Augmentation de capital social avec maintien du DPS de décembre 2025	535 290	10 705 794	83 210 029	0,05	4 695 791
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>4 695 791</b>		<b>93 915 823</b>	<b>0,05</b>	

## 8.3 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

## 8.4 Contrat de liquidité

Depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth (ancien Alternext d'Euronext), la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action SpineGuard. Dans ce cadre, la société a confié 170 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 25 827 actions propres.

Le contrat de liquidité est actuellement géré par la société Tradition Securities And Futures (TSAF).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 524 038 actions au cours moyen de 0,13689 Euros
- Vente de 544 328 actions au cours moyen de 0,13900 Euros

Au 31 décembre 2025, au titre de ce contrat, 25 827 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 39 317,05 euros d'espèces figuraient en actifs financiers long terme.

### Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investie en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

## NOTE 9 : BONS, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

### Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de bons de souscriptions d'actions, d'actions gratuites ou de *stock-options* (« SO ») attribués à des salariés, dirigeants, chirurgiens et membres du Conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la Société, à des employés, membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services, tels que des consultants ou des chirurgiens.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- Pour les plans émis postérieurement à l'introduction en bourse, le prix de l'action est le cours de bourse à la date d'émission ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments estimé à 6 ans ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur du rachis, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Aucune prévision de versement de dividende futur n'a été prise en compte ;
- Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

## 9.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de BSA émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
16 octobre 2014	BSA - B	17 500	10 ans	6,73 €	63,70%	0,36%
22 mars 2016	BSA - A	21 985	10 ans	4,84 €	65,84%	-0,15%
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	10 ans	3,77 €	58,97%	-0,15%
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	10 ans	3,18 €	57,55%	0,23%
14 mars 2018	BSA - B	5 000	10 ans	2,81 €	57,55%	0,16%
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	10 ans	1,68 €	56,99%	0,04%
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	10 ans	0,22 €	56,32%	-0,63%
14 mai 2020	BSA - B	50 000	10 ans	0,24 €	60,29%	-0,67%
14 mai 2020	BSA - A	210 000	10 ans	0,23 €	60,29%	-0,67%
9 novembre 2021	BSA - A	150 000	10 ans	1,15 €	67,45%	-0,52%
9 novembre 2021	BSA - B	220 000	10 ans	1,15 €	67,45%	-0,52%
16 mai 2022	BSA - B	25 000	10 ans	0,92 €	64,92%	0,79%
5 juin 2023	BSA - B	50 000	10 ans	0,48 €	64,83%	2,26%
5 juin 2023	BSA - A	120 000	10 ans	0,48 €	64,83%	2,26%
30 janvier 2024	BSA - B	75 000	10 ans	0,23 €	67,40%	2,14%
30 janvier 2024	BSA - A	120 000	10 ans	0,23 €	67,40%	2,14%
15 avril 2025	BSA - A	140 000	10 ans	0,12 €	71,26%	2,22%

Le plan de BSA du 16 octobre 2014 est devenu caduque en 2024.

### Période d'acquisition des droits

Les droits à exercice pour les BSA-A et BSA-C attribués avant 2016 sont acquis par quart sur une période de quatre ans sous condition de présence selon les modalités suivantes :

- le premier quart des BSA est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12<sup>ème</sup>) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des BSA est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour les BSA A émis en 2018 et 2019, ils ont été émis sans conditions de présence.

Pour les BSA A émis en 2020, 2021, 2023, 2024 et 2025, ils ont été émis avec conditions de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans.

Pour les BSA-B émis avant 2018, le nombre de BSA définitivement acquis à l'issue de la période d'acquisition de 4 ans est variable selon un nombre d'heures à réaliser.

Pour les BSA-B émis à partir de 2018, le nombre de BSA définitivement acquis à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans est variable selon un nombre d'heures à réaliser.

Evolution du nombre de bons en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2025
16 octobre 2014	BSA - B	-				-	
22 mars 2016	BSA - A	21 985				21 985	22 069
9 novembre 2017	BSA - A	17 500				17 500	17 567
30 janvier 2018	BSA - A	1 777				1 777	1 784
14 mars 2018	BSA - B	5 000				5 000	5 019
18 septembre 2018	BSA - A	20 000				20 000	20 076
15 novembre 2018	BSA - A	50 224				50 224	50 415
15 novembre 2018	BSA - B	14 000				14 000	14 053
15 octobre 2019	BSA - A	70 000				70 000	70 266
14 mai 2020	BSA - B	50 000				50 000	50 190
14 mai 2020	BSA - A	210 000				210 000	210 799
9 novembre 2021	BSA - A	150 000				150 000	150 571
9 novembre 2021	BSA - B	2 541				2 541	2 551
16 mai 2022	BSA - B	25 000				25 000	25 095
5 juin 2023	BSA - B	50 000				50 000	50 190
5 juin 2023	BSA - A	100 000				100 000	100 381
30 janvier 2024	BSA - B	75 000				75 000	75 232
30 janvier 2024	BSA - A	120 000			20 000	100 000	100 310
15 avril 2025	BSA - A		140 000			140 000	140 000
		<b>983 027</b>	<b>140 000</b>	-	<b>20 000</b>	<b>1 103 027</b>	<b>1 106 568</b>

Au cours de l'exercice 2024, le solde des BSA attribués le 16 octobre 2014 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Autres BSA :

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2025
26 septembre 2018	BSA Harbert (1)	50	-	-	-	50	142 590
26 septembre 2018	BSA Norgine (1)	50	-	-	-	50	142 590
		<b>100</b>	-	-	-	<b>100</b>	<b>285 180</b>

(1) Les BSA octroyés à Norgine et Harbert (maintenant Claret) donnent le droit à 285 180 actions à la suite de la prise en compte des ajustements de parité.

## 9.2 Options de souscription d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
23 mai 2017	Options	31 376	10 ans	3,49 €	62,49%	-0,13%

### Période d'acquisition des droits

Les options attribuées en 2017 sont soumises à des conditions de présence au sein de la Société :

- le premier quart des options est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12<sup>ème</sup>) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des options est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

### Evolution du nombre d'options en circulation sur l'exercice

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2025
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376	31 495
		<b>31 376</b>	-	-	-	<b>31 376</b>	<b>31 495</b>

### 9.3 Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émises :

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2024	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2025
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
5 juin 2023	Actions gratuites	360 000		295 000	65 000	-
5 juin 2023	Actions gratuites	500 000		500 000		-
17 avril 2024	Actions gratuites	435 000			230 000	205 000
17 avril 2024	Actions gratuites	400 000				400 000
15 avril 2025	Actions gratuites		600 000			600 000
		<b>1 695 000</b>	<b>600 000</b>	<b>795 000</b>	<b>295 000</b>	<b>1 205 000</b>

#### Période d'acquisition des droits

Les attributions gratuites d'actions entre 2023 et 2025 sont soumises à des conditions de présence sur 24 mois et peuvent faire l'objet de conditions de performance hors marché.

### 9.4 Détail de la charge comptabilisée au titre des périodes présentées

La société n'a pas constaté de charges au titre du paiement fondé sur des actions sur l'exercice 2024 et l'exercice 2025 pour les options de souscriptions d'actions. Les tableaux ci-dessous détaillent la charge comptabilisée sur l'exercice 2024 et l'exercice 2025 pour les BSA et actions gratuites.

Date d'attribution	Type	31/12/2024			31/12/2025		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
16 octobre 2014	BSA - B	32 040 €	-	32 040 €	32 040 €	- €	32 040 €
22 mars 2016	BSA - A	55 493 €	-	55 493 €	55 493 €	- €	55 493 €
9 novembre 2017	BSA - A	29 565 €	-	29 565 €	29 565 €	- €	29 565 €
30 janvier 2018	BSA - A	3 392 €	-	3 392 €	3 392 €	- €	3 392 €
14 mars 2018	BSA - B	6 738 €	-	6 738 €	6 738 €	- €	6 738 €
18 septembre 2018	BSA - A	15 785 €	-	15 785 €	15 785 €	- €	15 785 €
15 novembre 2018	BSA - A	21 252 €	-	21 252 €	21 252 €	- €	21 252 €
15 novembre 2018	BSA - B	5 913 €	-	5 913 €	5 913 €	- €	5 913 €
15 octobre 2019	BSA - A	8 119 €	-	8 119 €	8 119 €	- €	8 119 €
14 mai 2020	BSA - B	5 748 €	-	5 748 €	5 748 €	- €	5 748 €
14 mai 2020	BSA - A	24 654 €	-	24 654 €	24 654 €	- €	24 654 €
9 novembre 2021	BSA - A	93 031 €	-	93 031 €	93 031 €	- €	93 031 €
9 novembre 2021	BSA - B	1 576 €	-	1 576 €	1 576 €	- €	1 576 €
16 mai 2022	BSA - B	12 740 €	2 374 €	12 740 €	12 740 €	- €	12 740 €
5 juin 2023	BSA - B	13 659 €	6 839 €	3 905 €	11 503 €	759 €	11 503 €
5 juin 2023	BSA - A	27 319 €	13 678 €	21 489 €	27 319 €	5 830 €	27 319 €
30 janvier 2024	BSA - B	10 129 €	4 656 €	4 656 €	10 129 €	5 058 €	9 713 €
30 janvier 2024	BSA - A	16 206 €	7 449 €	7 449 €	13 505 €	5 502 €	12 951 €
15 avril 2025	BSA - A				8 240 €	3 428 €	3 428 €
<b>TOTAL</b>		<b>383 358 €</b>	<b>34 996 €</b>	<b>360 383 €</b>	<b>386 741 €</b>	<b>20 576 €</b>	<b>380 959 €</b>

Date d'attribution	Type	31/12/2024			31/12/2025		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
24-juin-22	Actions gratuites	64 200 €	17 894 €	82 094 €	64 200 €	0 €	82 094 €
05-juin-23	Actions gratuites	183 600 €	79 452 €	167 836 €	150 450 €	20 473 €	208 783 €
05-juin-23	Actions gratuites	255 000 €	127 674 €	264 070 €	255 000 €	54 419 €	372 907 €
17-avril-24	Actions gratuites	107 010 €	34 038 €	43 801 €	50 430 €	4 696 €	61 059 €
17-avril-24	Actions gratuites	98 400 €	34 777 €	44 752 €	98 400 €	49 200 €	118 350 €
15-avril-25	Actions gratuites				73 200 €	26 071 €	33 692 €
		<b>708 210 €</b>	<b>293 836 €</b>	<b>602 553 €</b>	<b>691 680 €</b>	<b>154 860 €</b>	<b>876 885 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 091 568 €</b>	<b>328 831 €</b>	<b>962 936 €</b>	<b>1 078 421 €</b>	<b>175 436 €</b>	<b>1 257 844 €</b>

Au cours de l'exercice 2025, la Société a repris la charge IFRS 2 comptabilisée sur certains plans en raison de la non-réalisation de conditions de performance hors marché.

## NOTE 10 : PROVISIONS

### Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	31/12/2025
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	-	-	-	-	-

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

### Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Evolution des dettes financières

DETTES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2024	Encaissement	Remboursement	Intérêts courus	Bifurcation du dérivé passif	Retenue de garantie	Variation de la dette IFRS 16	Impact du taux d'intérêts effectif	Rembourse ment en actions	Frais d'émission	Variation de la Juste Valeur	Transfert en dettes financières courantes	31/12/2025
Avances Coface - Chine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt Bpifrance	809 250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(48 750)	760 500
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	81 328	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(81 328)	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	220 136	-	-	-	-	-	3 439	-	-	-	-	(115 342)	108 234
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>1 110 715</b>	-	-	-	-	-	<b>3 439</b>	-	-	-	-	<b>(245 420)</b>	<b>868 734</b>
Avances Coface - Chine	47 058	-	-	-	-	-	-	324	-	-	-	-	47 382
Emprunt Bpifrance	290 063	-	(48 750)	48 262	-	-	-	-	-	-	-	48 750	338 325
Emprunt obligataire Hexagon	68 311	1 900 000	-	-	25 409	-	-	6 280	(2 000 000)	-	-	-	-
Emprunt obligataire - Norgine & Harbert	907 720	-	(927 958)	-	-	-	-	20 239	-	-	-	81 328	81 329
Préfinancement de la créance de CIR	0	247 694	(243 506)	-	-	7 362	-	376	-	(11 926)	-	-	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	88 712	-	(82 622)	-	-	-	-	-	-	-	-	115 342	121 432
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>1 401 863</b>	<b>2 147 694</b>	<b>(1 302 836)</b>	<b>48 262</b>	<b>25 409</b>	<b>7 362</b>	-	<b>27 219</b>	<b>(2 000 000)</b>	<b>(11 926)</b>	-	<b>245 420</b>	<b>588 467</b>
Dérivé passif	25 409	-	-	-	(25 409)	-	-	-	-	-	-	-	0
<b>Total dérivé passif courant</b>	<b>25 409</b>	<b>0</b>	-	-	<b>(25 409)</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 537 987</b>	<b>2 147 694</b>	<b>(1 302 836)</b>	<b>48 262</b>	-	<b>7 362</b>	<b>3 439</b>	<b>27 219</b>	<b>(2 000 000)</b>	<b>(11 926)</b>	-	-	<b>1 457 201</b>

## Maturité des dettes financières

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2025			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	0	0	-	-
Emprunts obligataires	81 329	81 329	-	-
Emprunt Bpifrance	1 098 825	338 325	760 500	-
Avances COFACE	47 382	47 382	-	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	229 665	121 432	108 236	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 457 201</b>	<b>588 467</b>	<b>868 736</b>	<b>0</b>
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>0</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>588 467</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>868 736</i>			

  

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2024			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	25 409	25 409	-	-
Emprunts obligataires	1 057 359	976 031	81 328	-
Emprunt Bpifrance	1 099 313	290 063	682 250	127 000
Avances COFACE	47 058	47 058	-	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	308 848	88 712	220 136	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>2 537 987</b>	<b>1 427 273</b>	<b>983 715</b>	<b>127 000</b>
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>25 409</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 401 863</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 110 715</i>			

### 11.1 Avances remboursables

#### Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IFRS 9 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

- Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Ces subventions sont enregistrées au niveau de la catégorie :
  - « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation,
  - « Ventes, distribution et marketing » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.

- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

<b>EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)</b>	<b>COFACE Chine</b>	<b>Total</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>55 188</b>	<b>55 188</b>
(-) Remboursement	-8 191	-8 191
(-) Subvention	-	-
(+/-) Autres mouvements	60	60
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2024</b>	<b>47 058</b>	<b>47 058</b>
(-) Remboursement	-	-
(-) Subvention	-	-
(+/-) Autres mouvements	324	324
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2025</b>	<b>47 382</b>	<b>47 382</b>

Les variations « Autres mouvements » sont principalement relatives à l'actualisation des avances conditionnées.

SPINEGUARD a obtenu historiquement des avances remboursables de la COFACE au titre de trois contrats dits « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques « RUSSIE », « JAPON » et « CHINE ». A la fin des exercices 2024 et 2025, seule l'avance remboursable concernant la Chine reste active. Celles concernant la Russie et le Japon sont arrivées à leur terme en 2021.

Pour le contrat « CHINE », SPINEGUARD bénéficie d'une période de couverture respectivement de 3 ans pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini.

Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 5 ans pendant laquelle SPINEGUARD rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en Chine.

### **11.1.1 Assurance prospection Chine**

Le montant des dépenses de prospection couverte par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2019) est de 125 000 euros avant application d'une quotité garantie de 75 %.

La société s'acquitte de prime représentant 2 % du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2024.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Chine :

- 27 550 € le 30 avril 2015 au titre du 1<sup>er</sup> exercice de couverture des dépenses.
- 19 500 € le 5 mai 2016 au titre du 2<sup>ème</sup> exercice de couverture des dépenses.
- 16 250 € le 5 juin 2017 au titre du 3<sup>ème</sup> exercice de couverture des dépenses.
- 3 540 € le 11 juillet 2018 au titre du 4<sup>ème</sup> exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2019 : 6 017 € (remboursement effectif) ;
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 5 250 € (remboursement effectif) ;
- Au plus tard le 31 mars 2024 : 501 € (remboursement effectif) ;
- Au plus tard le 30 avril 2024 : 7 690 € (remboursement effectif) .

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 2,81% par an.

## 11.2 Prêt innovation Bpifrance

---

Le 7 mars 2016, la société a signé un prêt innovation avec Bpifrance pour un montant de 1 500 K€.

Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Retenue de garantie de 75 K€ en tant que gage espèces,
- Taux d'intérêts : TME (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme) majoré de 4,3%.
- Echéancier de remboursement :
  - 8 trimestres de différé d'amortissement de capital jusqu'au 31 mars 2018,
  - 20 trimestres d'amortissement du capital de 75 K€ entre le 30 juin 2018 et le 31 mars 2023.

Ce financement bénéficie :

- D'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 30% de l'encours du crédit ;
- D'une garantie du Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% de l'encours du crédit.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, l'amortissement du capital avait été stoppé au 12 février 2020, le solde dû en capital au 30 juin 2021 s'élevant toujours à 975 K€. Son remboursement a fait l'objet d'un rééchelonnement validé par le tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars 2021. Le nouvel échéancier de remboursement du capital sur 9 ans s'établit comme suit :

Date effective de remboursement	Remboursement du capital effectué
24 mars 22	19 500 €
24 mars 23	48 750 €
24 mars 24	48 750 €
24 mars 25	48 750 €
Date prévue de remboursement	Remboursement du capital prévu
24 mars 26	48 750 €
24 mars 27	107 250 €
24 mars 28	214 500 €
24 mars 29	263 250 €
24 mars 30	175 500 €
<b>TOTAL REMBOURSEMENT DE CAPITAL</b>	<b>975 000 €</b>

La retenue de garantie de 75 K€ s'imputera sur les derniers remboursements.

Les intérêts courus et provisionnés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 290 K€, classés à moins d'un an.

## 11.3 Emprunts obligataires

---

### Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

### 11.3.1 Emprunt obligataire au profit de Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

---

Le 26 septembre 2018, la société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€, à la discrétion de la Société.

Cet emprunt, assorti de l'émission de BSA, est composé de deux tranches :

- Une première tranche (tranche A) de 100 obligations d'un montant nominal de 4,5 M€ (au 10 septembre 2018) assortie de l'émission de 100 BSA A qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (*cf. caractéristiques des BSA*).
- A la discrétion de la société, une deuxième tranche (tranche B) de 100 obligations d'un montant nominal de 1,5 M€ (entre avril et septembre 2019) assortie de l'émission de 20 BSA B. Cette deuxième tranche n'a pas été tirée et est désormais caduque.

Les obligations ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 45 000 € pour la tranche A, 15 000 € pour la tranche B
- Souscription au pair
- Maturité : 36 mois à compter de l'émission
- Différé de remboursement de 12 mois (pour la tranche A, possibilité de demander une extension du différé de 6 mois supplémentaires)
- Taux d'intérêts : 9,95 % ou Taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'actions pouvant être souscrites par BSA : 5 000 / prix d'exercice
- Prix d'exercice :
  - Tranche A : 1,76 €
  - Tranche B : plus bas entre le cours de bourse moyen pondéré des 3 mois précédant l'émission et le prix d'exercice des BSA Tranche A (1,76 €)
- Maturité : 10 ans à compter de l'émission

### **Evaluation et valorisation**

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Celui-ci prend en compte les frais encourus pour la mise en place du contrat (251 393 €) ainsi que la décote liée aux BSA exerçables. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt ressort à 15,91%.

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS 32 en 2018, les BSA ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et ont été évalués par application du modèle de valorisation Black & Scholes.

	<b>Tranche A</b>
Nombre de BSA	284 092
Terme attendu	6 ans
Volatilité	56,94%
Taux sans risque	0,11%
<b>Valeur de l'instrument de capitaux propres</b>	<b>214 650 €</b>

### **Procédure de sauvegarde**

Dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars 2021, un nouvel échéancier a été acté et les remboursements du capital et des intérêts ont repris le 28 février 2021. Le montant des paiements effectués depuis cette date s'élève à 4 918 K€ et à 928 K€ sur le seul exercice 2025.

La valeur comptable de la dette Norgine & Harbert (devenu Claret) a été ajustée pour refléter la valeur des flux de trésorerie futurs modifiés actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine de la dette.

En application d'IFRS 9, la Société a constaté immédiatement en résultat l'ajustement de la valeur comptable de la dette renégociée Norgine & Harbert (devenu Claret) pour 364 K€ au titre de l'exercice 2021.

### **11.3.2 Ligne de financement obligataire (« Obligations HORIZON ») de mai 2023.**

Le 10 mai 2023, le Conseil d'Administration de la Société a autorisé la mise en place d'une ligne de financement obligataire d'un montant de 7.500.000 € sous forme d'obligations convertibles en actions souscrites exclusivement par Nice & Green.

La société n'a pas utilisé en 2023 la ligne de financement obligataire (« Obligations HORIZON ») de mai 2023.

Nice & Green et SpineGuard ont décidé le 11 décembre 2023 de suspendre d'un commun accord pour une durée de 12 mois le présent contrat et se sont engagés d'un commun accord à revoir les termes du contrat à la fin de la période de suspension.

Le contrat a été résilié en décembre 2024.

### **11.3.4 Financement obligataire avec Hexagon Capital Fund de décembre 2024**

Afin de soutenir l'introduction sur le marché du PediGuard Fileté et du PsiFGuard, la société a mis en place un financement obligataire auprès du fonds luxembourgeois, Hexagon Capital Fund, pour un montant de fonds levés maximum de 1 000 K€. Au 31 décembre 2025, la totalité des fonds ont été levés, soit un montant de 1 000 K€, et intégralement remboursés par anticipation par émission d'actions afin d'éviter la charge de 12% d'intérêts.

### Principales caractéristiques

- Chaque obligation, d'une valeur nominale de 1.000 euros, arrivera à échéance à l'issue d'une période de 24 mois à compter de sa date d'émission et sera amortie sur une base trimestrielle.
- Les obligations porteront un intérêt annuel de 12%, payables trimestriellement.
- La Société remboursera le nominal et les intérêts en numéraire à l'échéance,
- Existence d'une option de remboursement en actions à la seule main de la société sur la base de la délégation de compétences de la seizième (16<sup>ème</sup>) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2024. Le nombre d'actions à remettre en cas de Remboursement en Actions sera déterminé selon le formule suivante :

$$Ar = \frac{Mr}{vwap\ 3j - 20\%}$$

Où :

Ar = actions nouvelles ou existantes remises par la Société,

Mr = montant de la Créance Exigible dont le remboursement a été demandé par l'Obligataire  
Vwap 3j = prix moyen pondéré en fonction du volume du titre SPINEGUARD sur le marché Euronext Growth Paris des trois séances retenues par l'Obligataire parmi les dernières vingt séances précédant la date d'exigibilité, étant précisé qu'en tout état de cause, les actions nouvelles remises par la Société ne pourront être émises à un prix inférieur (i) à la valeur nominale de l'action (soit 0,05 euro à la date du Contrat) et (ii) au prix minimum fixé par la délégation de compétence de l'assemblée générale des actionnaires.

- Des frais de structurations sont facturés à hauteur de 5% lors de chaque souscription.

### Traitement comptable

Conformément à IFRS 9, l'emprunt obligataire a été comptabilisé selon la méthode du coût amorti.

### **11.3.5 Financement obligataire avec Hexagon Capital Fund de septembre 2025**

---

Afin de soutenir l'introduction sur le marché du PediGuard Fileté et du PsiFGuard, la Société a mis en place un financement obligataire auprès du fonds luxembourgeois, Hexagon Capital Fund, pour un montant de fonds levés maximum de 1 000 K€. Au 31 décembre 2025, la totalité des fonds ont été levés, soit un montant de 1 000 K€, et intégralement remboursés par anticipation par émission d'actions afin d'éviter la charge de 10% d'intérêts.

### Principales caractéristiques

- Chaque obligation, d'une valeur nominale de 1.000 euros, arrivera à échéance à l'issue d'une période de 24 mois à compter de sa date d'émission et sera amortie sur une base trimestrielle.
- Les obligations porteront un intérêt annuel de 10%, payables trimestriellement.
- La société remboursera le nominal et les intérêts en numéraire à l'échéance,
- Existence d'une option de remboursement en actions à la seule main de la Société sur la base de la délégation de compétences de la seizième (16<sup>ème</sup>) résolution de l'assemblée générale

ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2024. Le nombre d'actions à remettre en cas de Remboursement en Actions sera déterminé selon le formule suivante :

$$Ar = \frac{Mr}{vwap\ 3j - 20\%}$$

Où :

Ar = actions nouvelles ou existantes remises par la Société,

Mr = montant de la Créance Exigible dont le remboursement a été demandé par l'Obligataire  
Vwap 3j = prix moyen pondéré en fonction du volume du titre SPINEGUARD sur le marché Euronext Growth Paris des trois séances retenues par l'Obligataire parmi les dernières vingt séances précédant la date d'exigibilité, étant précisé qu'en tout état de cause, les actions nouvelles remises par la Société ne pourront être émises à un prix inférieur (i) à la valeur nominale de l'action (soit 0,05 euro à la date du Contrat) et (ii) au prix minimum fixé par la délégation de compétence de l'assemblée générale des actionnaires.

- Des frais de structurations sont facturés à hauteur de 5% lors de chaque souscription.

### Traitement comptable

Conformément à IFRS 9, l'emprunt obligataire a été comptabilisé selon la méthode du coût amorti.

## 11.4 Dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)

EVOLUTION DES DETTES OBLIGATIONS LOCATIVES (IFRS 16)	Montants en K€
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	<b>151</b>
(+) Contrats de location conclus sur la période	280
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(122)
<b>Au 31 Décembre 2024</b>	<b>309</b>
(+) Contrats de location conclus sur la période	3
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(83)
<b>Au 31 Décembre 2025</b>	<b>230</b>

## NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

### Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquelles sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés. Les salariés américains de la Société sont adhérents d'un plan de type 401k à cotisations définies. A ce titre, aucune provision n'est à comptabiliser par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES	31/12/2025	31/12/2024
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	3,85%	3,10%
Age de départ à la retraite	65 – 67 ans	65 – 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	4,00%	2,50%
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024
Rotation du personnel	Moyen	Moyen

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>31 271</b>
Coûts des services passés	3 750
Coûts financiers	1 282
Ecarts actuariels	19 297
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>55 600</b>
Coûts des services passés	5 562
Coûts financiers	1 631
Ecarts actuariels	-3 687
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>59 106</b>

## NOTE 13 : SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

A l'exception du Crédit Impôt Recherche et de la subvention FAROS présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de Recherche et Développement », la Société n'a pas bénéficié d'autre subvention au cours des exercices présentés.

## NOTE 14 : PASSIFS COURANTS

### Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

#### 14.1. Dettes fiscales et sociales

<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dettes auprès des organismes sociaux	119 620	154 812
Congés payés	94 528	226 236
Etat, charge à payer	965	12 239
Rémunérations	5 839	52 961
Autres dettes fiscales et sociales	20 778	24 253
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>241 730</b>	<b>470 501</b>

#### 14.2. Autres passifs

<b>AUTRES CREDITEURS ET DETTES DIVERSES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Commissions	33 311	1 039
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	15 000	18 000
Avance reçue projet FAROS		
Divers	18 547	50 466
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>66 858</b>	<b>69 505</b>

## NOTE 15 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

### Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte

d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année :

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2025		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	255 634	255 634	-	255 634	-
Clients et comptes rattachés	571 373	571 373	-	571 373	-
Autres créances	458 120	458 120	-	458 120	-
Actifs financiers courants	0	0	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 722 568	1 722 568	1 722 568	-	-
<b>Total actifs</b>	<b>3 007 695</b>	<b>3 007 695</b>	<b>1 722 568</b>	<b>1 285 126</b>	<b>-</b>
Dettes financières courantes	588 468	588 468	-	588 468	-
Dettes financières non courantes	868 735	868 735	-	868 735	-
Dérivé passif courant	0	0	0	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 094 579	1 094 579	-	1 094 579	-
Dettes fiscales et sociales	241 730	241 730	-	241 730	-
Autre créditeurs et dettes diverses	66 858	66 858	-	66 858	-
<b>Total passifs</b>	<b>2 860 370</b>	<b>2 860 370</b>	<b>0</b>	<b>2 860 370</b>	<b>-</b>

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	289 530	289 530	-	289 530	-
Clients et comptes rattachés	624 996	624 966	-	624 966	-
Autres créances	844 773	844 773	-	844 773	-
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	719 310	719 310	719 310	-	-
<b>Total actifs</b>	<b>2 478 608</b>	<b>2 478 608</b>	<b>719 310</b>	<b>1 759 298</b>	<b>-</b>
Dettes financières courantes	1 401 863	1 401 863	-	1 401 863	-
Dettes financières non courantes	1 110 715	1 110 715	-	1 110 715	-
Dérivé passif courant	25 409	25 409	25 409	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 192 137	1 192 137	-	1 192 137	-
Dettes fiscales et sociales	470 501	470 501	-	470 501	-
Autre créditeurs et dettes diverses	69 505	69 505	-	69 505	-
<b>Total passifs</b>	<b>4 270 131</b>	<b>4 270 131</b>	<b>25 409</b>	<b>4 244 722</b>	<b>-</b>

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2025		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2024	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Passifs</b>				
Passifs évalués à la juste valeur : dérivé passif	-	-	-	-
Passifs évalués au coût amorti : avances	328	-	60	-
Passifs évalués au coût amorti : emprunt Bpifrance	48 262	-	48 262	-
Passifs évalués au coût amorti : préfinancement de la créance CIR	11 927	-		
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	196 029	-	196 989	-
Dettes relatives aux obligations locatives	13 175	-	2 498	-

## NOTE 16 : CHIFFRE D’AFFAIRES

### Principes comptables

La société comptabilise le chiffre d’affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service des produits lorsqu’elle transfère le contrôle des biens et services promis au client.

Le chiffre d’affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s’attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La société a effectué une revue de ses contrats et n’a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n’accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

En application d’IFRS 15, le chiffre d’affaires de la société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point in time ») :

- Ventes de produits de la gamme PediGuard et de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente ; vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG :
  - le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l’enlèvement des marchandises chez SpineGuard à la livraison ou bien, pour les produits en stock de consignation, à la réception d’un bon d’intervention chirurgicale (« use form ») accompagné d’un numéro de commande du client.
  - dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
- Accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (*upfront payment*) ou de paiements d’étapes (*milestone payments*) : selon les modalités contractuelles.

Les revenus de la société résultent de la vente des produits et accessoires de la gamme PediGuard, des ventes de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente et des produits de première génération destinés à l’implantologie dentaire. Ils comprennent également la vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG et le revenu généré par les accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (*upfront payment*) ou de paiements d’étapes (*milestone payments*).

Le chiffre d’affaires par zone géographique pour les exercices présentés est le suivant :

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Etats-Unis	2 339 171	2 983 143
Reste du monde	1 418 098	1 664 894
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>3 757 269</b>	<b>4 648 037</b>

Le chiffre d'affaires annuel de 3 757 K€ est en diminution de 19,2% à taux de change réel et de 17,25% à taux de change constant par rapport à 2024.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 a diminué de 21,6% par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution reflète la transformation progressive du modèle commercial de SpineGuard dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société Omnia Medical. Si cette transition entraîne une baisse apparente du chiffre d'affaires à court terme, elle doit se traduire à moyen et long terme par une amélioration de la marge opérationnelle et par des synergies commerciales accrues.

Sur les autres marchés, malgré une croissance de 40% en Asie et de 1% en Europe, le chiffre d'affaires est en léger recul de 2% par rapport à 2024 en raison d'une baisse de 9% en Amérique latine et de 27% au Moyen-Orient où une commande significative liée à un appel d'offres récemment remporté en Arabie saoudite est attendue au premier semestre 2026.

5 482 unités DSG ont été vendues au cours de l'année 2025 vs. 6 142 unités au cours de l'année 2024. 1 982 unités ont été vendues aux États-Unis soit 36% de la totalité des unités vendues.

<b>Unités vendues (en nombre)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
USA	1 982	2 489
Europe	2 517	2 341
Amérique Latine	454	530
Asie Pacifique	274	145
Moyen Orient	255	378
<b>Total nombre d'unités vendues</b>	<b>5 482</b>	<b>5 883</b>

## NOTE 17 : CHARGES OPERATIONNELLES

### Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

### 17.1 Ventes, Distribution & Marketing

<b>VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Royalties	(213 557)	(336 869)
Transport	(170 257)	(145 112)
Commissions	(667 984)	(745 959)
Charges de personnel	(854 263)	(1 713 039)
Frais de déplacements	(48 807)	(189 031)
Formation laboratoires	(7 684)	-
Conseils cliniques et études	-	(208 669)
Honoraires de conseils (chirurgiens)	(4 343)	(70 647)
Dépréciation créances clients	-	-
Dépenses marketing	(133 975)	(302 772)
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Paiements fondés sur des actions	(78 014)	(160 544)
<b>Frais Ventes, Distribution et Marketing</b>	<b>(2 178 047)</b>	<b>(3 871 425)</b>

Les royalties, frais de transport et commissions sont largement proportionnellement liés au chiffre d'affaires.

La diminution des charges de personnel s'analyse principalement par la transformation progressive du modèle commercial de SpineGuard dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société Omnia Medical.

Cette baisse s'explique également par une diminution des charges liés aux conseils cliniques et aux études.

Dans le reste du monde, la société continue de concentrer ses actions de formation et de marketing en soutien des distributeurs majeurs avec une approche centrée sur la rentabilité par zone / pays.

## 17.2 Recherche & Développement

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Charges de personnel	(728 907)	(936 901)
Frais de déplacements	(32 685)	(78 361)
Conseils réglementaires et qualité	(228 345)	(479 223)
Frais de recherche et développement	(66 889)	(181 211)
Capitalisation des frais de R&D	387 748	387 748
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(398 646)	(59 245)
Amortissement brevet	(63 750)	(63 750)
Paiements fondés sur des actions	(30 416)	(91 058)
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>(1 161 888)</b>	<b>(1 502 001)</b>
Crédit d'impôt recherche	83 525	212 835
Subvention	-	-
<b>Subventions</b>	<b>83 525</b>	<b>212 835</b>

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 1 162 K€ en 2025 contre 1 502 K€ en 2024. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2025 s'élève à 1 016 K€ contre 1 054 K€ au 31 décembre 2024.

## 17.3 Coûts administratifs

<b>COÛTS ADMINISTRATIFS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Charges de personnel	(469 362)	(461 294)
Frais de déplacements	(11 319)	(14 290)
Dépenses de bureau et informatique	(195 201)	(222 261)
Juridique et Audit	(455 510)	(545 502)
Assurance	(53 395)	(56 674)
Dotations aux amortissements et provisions	(115 697)	(144 948)
Paiements fondés sur des actions	(67 006)	(77 230)
<b>Coûts Administratifs</b>	<b>(1 367 491)</b>	<b>(1 522 199)</b>

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

### Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

La Société n'a pas encouru d'autres produits et charges opérationnels au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025.

## NOTE 19 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS

### Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés, impacts du coût amorti, désactualisation des avances remboursables ;
- De la variation de la juste-valeur des instruments dérivés passifs ;
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Variation de la juste valeur du dérivé passif	-	(6 233)
Charges financières	(384 802)	(294 336)
Produits financiers	1 563	97 216
(Pertes) et gains de change	(24 659)	182 826
<b>Total produits et charges financiers</b>	<b>(407 898)</b>	<b>(20 627)</b>

Les charges financières sont essentiellement constituées de l'effet de la désactualisation des avances remboursables et du coût amorti des emprunts.

La majeure partie des pertes et gains de change est sans incidence sur la trésorerie et correspond à la variation du dollar US par rapport à l'Euro, notamment sur les montants dus par SpineGuard Inc. à SpineGuard SA.

## NOTE 20 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

### Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfiques imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Selon la législation en vigueur, la société dispose au 31 décembre 2025 de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 37 911 K€ au 31 décembre 2025 contre 35 462 K€ au 31 décembre 2024.
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 16 289 K\$ soit 13 863 K€ contre 16 047 K\$ soit 15 446 K€ au 31 décembre 2024.

Le montant total des déficits fiscaux s'élève donc à 51 774 K€ au 31 décembre 2025 contre 50 908 K€ au 31 décembre 2024.

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 25%.

### Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOTS	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	(2 067 548)	(3 081 869)
Impôt consolidé	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(2 067 548)</b>	<b>(3 081 869)</b>
Taux courant d'imposition en France	25,00%	25,00%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>(516 887)</b>	<b>(770 467)</b>
Différences permanentes	(134 504)	(161 467)
Paiement en actions	43 859	82 208
Variation des déficits reportables activés	-	-
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	599 270	806 527
Différences de taux d'imposition	8262	43 198
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<b>0%</b>	0%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche et de l'imputation des frais d'augmentation de capital sur les capitaux propres.

### Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Décalages temporaires	147 760	223 740
Déficits reportables	12 575 539	11 915 284
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif</b>	<b>12 723 299</b>	<b>12 139 024</b>
Décalages temporaires	69 934	31 778
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif</b>	<b>69 934</b>	<b>31 778</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés</b>	<b>12 653 365</b>	<b>12 107 246</b>
Impôts différés non reconnus	(12 653 365)	(12 107 246)
<b>Total net des impôts différés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La principale nature d'impôts différés dont dispose la société est relative aux déficits reportables de la société française et de sa filiale américaine.

Le montant des déficits reportables s'établit comme suit :

<b>DEFICITS REPORTABLES (Montants en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Déficits reportables France	37 919	35 463
Déficits reportables US	13 863	15 446
Dont Défisits reportables activés	-	-

## NOTE 21 : INFORMATION SECTORIELLE

### Principes comptables

La société n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activités distincts. La société opère sur un seul segment : la commercialisation d'un ensemble de dispositifs utilisant la plateforme DSG® ayant pour but de sécuriser la visée pédiculaire lors des interventions chirurgicales sur la colonne vertébrale.

Les actifs et la perte opérationnelle présentés sont localisés en France et aux États-Unis.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs et marketing sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquelles ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la société est analysée actuellement au niveau consolidé.

## NOTE 22 : EFFECTIF

La Société employait 13 personnes au 31 décembre 2025 contre 22 personnes au 31 décembre 2024.

## NOTE 23 : RESULTAT PAR ACTION

### Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions, actions gratuites) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Résultat de l'exercice	(2 067 548)	(3 081 869)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	70 037 052	50 351 574
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,06)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,06)</b>

## NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 24.1 Obligation au titre de contrats de location

Le contrat de location immobilière du site de Boulder aux Etats-Unis remplit les critères d'exemption d'application de la norme IFRS 16 (durée inférieure à 12 mois) en raison de son renouvellement tous les mois.

Son loyer mensuel s'élève à 3 079 \$.

### 24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Un des principaux contrats de sous-traitance concerné a été confié par la Société à BEYONICS pour l'intégration du PediGuard classique, du PediGuard à pointe courbe et des PediGuard XS. BEYONICS et SpineGuard sont engagés mutuellement sur un niveau de production défini mensuellement sur 12 mois glissants. Le prix des produits est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par BEYONICS avec une possibilité de révision en fonction de l'évolution des prix des composants.

L'accord fixe en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

### 24.3 Covenants financiers

---

La Société n'a pas de covenant financier à respecter.

### 24.4 Sûretés et nantissements

---

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement » (DACCA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

Étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

### 24.5 Couverture de change

---

La société peut être amené à mettre en place des contrats d'achat à terme de devises, afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes en US dollars.

Au 31 décembre 2025, la société n'a plus de couverture de change en cours.

## NOTE 25 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 25.1 Contrats

La société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Contrat de redevances avec Maurice Bourlion</b>		
Conclu en Novembre 2006.		
Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	138 750	226 996

### 25.2 Rémunérations des dirigeants

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale. Aucun avantage à court terme ou postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (Pierre Jérôme, Stéphane Bette, Alexia Perouse et Maurice Bourlion) au titre de leurs contrats de management, de consulting ou de leur rémunération en qualité d'administrateurs non dirigeants (anciens jetons de présence) s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations brutes fixes versées	350 674	394 509
Rémunérations brutes variables versées liées la performance 2022	8 230	-
Avantages en nature	3 845	3 889
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	50 000	60 000
<b>TOTAL hors paiements fondés sur des actions</b>	<b>412 749</b>	<b>458 398</b>
Paiements fondés sur des actions	82 824	111 905
<b>TOTAL</b>	<b>495 573</b>	<b>570 303</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performance.

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 9.

## NOTE 26 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

### **Risque de change**

La filiale SpineGuard Inc. créée en 2009 dans l'état du Delaware a pour objet de gérer la distribution des produits PediGuard aux Etats-Unis et au Canada.

Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place une convention de refacturation.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- Une variation de la parité € / US\$ de +10% générerait une amélioration du résultat de 19 K€ au 31 décembre 2025 contre une amélioration du résultat de 94 K€ au 31 décembre 2024.
- Une variation de la parité € / US\$ de -10% générerait une dégradation du résultat de 23 K€ au 31 décembre 2025 contre une dégradation du résultat de 115 K€ au 31 décembre 2024.

Les principaux risques liés aux impacts de change des investissements en devises dans la filiale (comptes-courants) sont considérés comme non significatifs sur les capitaux propres. L'exposition au risque de change de l'investissement est neutralisée par les impacts de change liés à la conversion de la dette financière de la filiale.

Pour autant, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change au-delà des positions de couverture prises jusqu'à la date d'émission du présent rapport. La société envisagera alors de compléter sa politique de couverture de ces risques.

### **Risque de liquidité**

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

La structure du financement de la société au 31 décembre 2025 est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance et COFACE) et l'émission d'emprunts obligataires (Cf. note 11.3).

### **Risque de taux d'intérêt**

L'évolution des taux d'intérêt pourrait affecter les rendements sur la trésorerie et les dépôts à terme (cf. notes 4 et 7). Néanmoins, ce risque est considéré comme non significatif compte tenu des rendements et des montants placés sur les dépôts à terme détenus par la société.

Par ailleurs, les dettes financières relatives aux avances conditionnées ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro (Cf. note 11.1).

Le 26 septembre 2018, la société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital (maintenant Claret) permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€. La société a émis une première tranche de 4,5 M€ donnant lieu au paiement d'intérêt au taux de 9,95 % ou un taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur. Cf. note 11.3.1.

**Risque de crédit**

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

**Risque sur actions**

La société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

## VI. Comptes sociaux de la Société SpineGuard pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Postes	2025	2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Vente de marchandises	2 111 972	2 493 566
Production vendue de biens		
Production vendue de services	267 844	488 969
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 379 815</b>	<b>2 982 534</b>
Production stockée		
Production immobilisée	99 799	387 749
Subventions	3 500	10 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 035	13 500
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	24 206	11 059
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 516 355</b>	<b>3 405 342</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	551 831	682 855
Variation de stocks	107 273	76 105
Achats de matières premières et autres approvisionnements	20 489	161 476
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 574 792	2 366 934
Impôts, taxes, et versements assimilés	27 742	30 963
Salaires	1 038 640	1 219 954
Cotisations sociales	476 610	549 754
Dotations aux amortissements et aux provisions	357 509	292 556
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	316 613	255 958
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	25 000	25 000
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	15 896	11 598
Dotations aux provisions	12 540	24 329
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	63 192	84 655
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>4 230 619</b>	<b>5 489 581</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>- 1 714 264</b>	<b>- 2 084 239</b>
<b>QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	1 194	8 488
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 563	97 216
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	189 090	67 537
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	4 923	7 946
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>196 771</b>	<b>181 186</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 156 968	10 281 969
Intérêts et charges assimilées	226 299	194 935
Différences négatives de change	14 812	47 393
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	6 410	5 596
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>4 404 490</b>	<b>10 529 892</b>

Rapport financier annuel au 31 décembre 2025

Postes	2025	2024
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>-4 207 719</b>	<b>- 10 348 706</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>-5 921 983</b>	<b>- 12 432 945</b>
Produits exceptionnels (VII)		77 965
Charges exceptionnelles (VIII)		2 159
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>75 806</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	- 119 345	- 295 989
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>2 713 126</b>	<b>3 664 492</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>8 515 764</b>	<b>15 725 643</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-5 802 638</b>	<b>- 12 061 151</b>

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Vente de marchandises (biens)	291 045	1 820 927	2 111 972
Production vendue (services)		267 843	267 843
<b>TOTAL</b>	<b>291 045</b>	<b>2 088 770</b>	<b>2 379 815</b>

Rapport financier annuel au 31 décembre 2025

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de développement	2 245 531	1 791 801	453 730	637 175
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simi...	1 233 960	936 672	297 289	365 599
Fonds commercial	3 082 055		3 082 055	3 082 055
Autres immobilisations incorporelles	793 225		793 225	693 426
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	440 798	431 779	9 020	55 617
Autres immobilisations corporelles	250 393	242 917	7 475	16 567
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	40 636		40 636	3 998
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations	14 439 253	14 439 253		11 233 640
Créances rattachées à des participations	7 362		7 362	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 229		2 229	9 392
Prêts				
Autres immobilisations financières	133 885		133 885	177 006
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)</b>	<b>22 669 327</b>	<b>17 842 421</b>	<b>4 826 906</b>	<b>6 164 475</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	611 867	27 495	584 372	707 542
Avances et acomptes versés sur commandes				346
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	671 583	386 300	285 283	3 139 838
Autres créances	404 519		404 519	836 728
Charges constatées d'avance	157 208		157 208	96 530
Capital souscrit - appelé, non versé				
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
Actions propres				
Autres titres	68 255		68 255	66 742
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 533 399		1 533 399	500 405
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)</b>	<b>3 446 832</b>	<b>413 795</b>	<b>3 033 037</b>	<b>5 348 130</b>
Frais d'émission des emprunts (V)	2 083		2 083	27 083
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)	8 995		8 995	547
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)</b>	<b>26 127 237</b>	<b>18 256 216</b>	<b>7 871 021</b>	<b>11 540 235</b>

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	4 695 791	2 675 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport	28 585 185	39 096 597
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
<b>RÉSERVES</b>		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	67 500	84 750
Report à nouveau	- 22 300 210	- 22 300 210
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 5 802 638	- 12 061 151
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>5 245 628</b>	<b>7 495 075</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)</b>		
Provisions pour risques	8 995	5 47
Provisions pour charges	59 106	55 600
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>	<b>68 100</b>	<b>56 147</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	81 561	1 109 519
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	810 110	858 725
Emprunts et dettes financières diverses	336 957	288 928
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 103 372	1 167 341
Dettes fiscales et sociales	208 088	342 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 516	32 647
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>2 555 603</b>	<b>3 799 598</b>
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)	1 690	189 415
<b>TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)</b>	<b>7 871 021</b>	<b>11 540 235</b>

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux intégrant sa technologie. Plus de 110 000 chirurgies ont été sécurisées à ce jour grâce à DSG® et de nombreuses études scientifiques dont 39 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi sa fiabilité, sa précision et autres bénéfiques pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® au traitement des scolioses par voie antérieure, la fusion de l'articulation sacro-iliaque, l'implantologie dentaire et les innovations telles que la vis pédiculaire et le foret « intelligents » ou la robotique chirurgicale. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem. La société est engagée dans une démarche RSE.

La société s'est introduite sur le marché Euronext Growth à Paris le 26 avril 2013.

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 7.871.021 € et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de (5.802.638)€.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes sociaux annuels.

Les comptes annuels de la société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022. La présentation des résultats issus de la comptabilité, et les techniques d'informations se fondent sur des principes comptables dont le respect du principe de prudence est un des éléments de la sincérité des comptes et dont découlent l'évaluation des éléments du bilan et la détermination du résultat de chaque exercice :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Principe de rattachement des charges et des produits par exercice.

Les états financiers sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 avril 2025.

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables français et des Règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier ceux de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

## **NOTE 1 : IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commission et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Frais de recherche et développement : 5ans

Brevets : 20 ans

Logiciels : 1 - 3 ans

Sets d'instruments réutilisables : 2 ans

Installation Agencement et Aménagement Divers : 2 - 3 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

L'état de variation des immobilisations et des amortissements s'établit comme suit :

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement	2 245 531			2 245 531
Concessions, brevets & licences	1 233 960			1 233 960
Fonds commercial	3 082 055			3 082 055
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes	693 426	99 799		793 225
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	440 798			440 798
Autres immobilisations corporelles	248 725	1 668		250 393
Immo. en cours, avances et acomptes	3 998	40 636	3 998	40 636
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	11 414 373			14 439 253
Créances rattachées à des participations				7 362
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	9 392	71 960	79 123	2 229
Prêts				
Autres immobilisations financières	177 006	1 236	44 357	133 885
<b>TOTAL</b>	<b>19 549 264</b>	<b>215 299</b>	<b>127 478</b>	<b>22 669 327</b>

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement et de R&D			1 608 355	183 445		1 791 801
Concessions, brevets & licences			868 361	68 311		936 672
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outil...			385 182	46 597		431 779
Autres immobilisations corporelles			232 158	10 759		242 917
Immo. en cours, avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL</b>			<b>3 094 056</b>	<b>309 113</b>		<b>3 403 168</b>

### Opérations effectuées par la société sur ses propres titres

Depuis le 25 avril 2013, la société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Il est confié à la société Tradition Securities And Futures (TSAF) depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la société détenait au 31 décembre 2025, 22 068 de ses propres actions, représentant 0,03% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 524 038 actions au cours moyen de 0,13689 Euros
- Vente de 544 325 actions au cours moyen de 0,13900 Euros

### NOTE 2 : FONDS COMMERCIAL

Le 6 avril 2009, les sociétés SPINEVISION SAS (le cédant) et SpineGuard SA (l'acquéreur) ont conclu un contrat de cession de fonds de commerce portant sur tous les actifs & passifs affectés aux produits PediGuard du cédant. Le fonds de commerce est évalué à son coût d'acquisition. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de valeur, si du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, sa valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue de l'actif testé. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Le fonds de commerce (valeur au 31 décembre 2024 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les hypothèses retenues par la Société au 31 décembre 2025, identiques à celles utilisées en 2024, sont :

- Taux d'actualisation : 13,08 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

La combinaison de ces deux scénarios engendrerait un risque de perte de valeur de (413K€).

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme DSG ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente et des PediGuard filetés dotés de la technologie DSG de guidage chirurgical en temps réel.

Des jugements ont également été apportés par la société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

Au 31 décembre 2025, les analyses de sensibilité du plan d'affaires ne génèrent pas de risque de perte de valeur.

### NOTE 3 : CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Un crédit d'impôt recherche a été calculé au titre de l'exercice pour un montant de 110 345 euros.

## NOTE 4 : FRAIS DE RECHERCHE

Au cours de l'exercice 2013, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet Miniaturisation ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 148 337 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2014, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet EMG Sheath ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 48 096 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet PediGuard Threaded ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 404 602 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2016, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet New PCBA (nouvelle carte électronique) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 103 641 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 176 884 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2020, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 158 244 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2021, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre des projets DSG-Connect (visualisation du signal DSG), PediGuard Threaded, Smart Universal Drill (SUD) et FAROS Robotique ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 403 032 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2022, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre des projets Smart Universal Drill (SUD) et FAROS Robotique ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 462 760,44 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2023, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre des projets Smart Universal Drill (SUD), FAROS Robotique, et PSIF Omnia ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 211 530,31 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre des projets Smart Universal Drill (SUD), FAROS Robotique, et PSIF Omnia ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 387 748,57 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2025, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre des projets Smart Universal Drill (SUD) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 99 798,86 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

## NOTE 5 : STOCKS

Les stocks sont valorisés au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## NOTE 6 : CREANCES & DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	7 362	7 362		
Prêts				
Autres immo. financières	133 885			133 885
Clients douteux	386 460	386 460		
Autres créances clients	285 123	285 123		
Personnel et comptes rattachés	32	32		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 484	1 484		
<b>États et autres collectivités publiques</b>				
Impôts sur les bénéfices	119 345	119 345		
TVA	150 293	150 293		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	77 798	77 798		
Débiteurs divers	55 568	55 568		
Charges constatées d'avance	157 208	157 208		
<b>TOTAL</b>	<b>1 374 557</b>	<b>1 240 672</b>		<b>133 885</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Il n'existe pas de produits à recevoir au 31 décembre 2025.

Les charges constatées d'avance de 157 K€ sont principalement constituées :

- d'éléments nécessaires à la fabrication de produits PediGuard non réceptionnés ou non validés par la qualité à hauteur de 85 K€.
- de coûts afférents à la location des locaux de Vincennes à hauteur de 24 K€
- de frais relatifs aux assurances à hauteur de 5 K€
- de diverses prestations à hauteur de 43 K€

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	81 561	81 561		
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	810 110	49 610	760 500	
Emprunts et dettes financières divers	336 957	293 575	43 382	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 103 372	446 627	656 745	
Personnel et comptes rattachés	54 953	54 953		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	144 411	129 555	14 856	
<b>États et autres collectivités publiques</b>				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	116	116		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 608	8 608		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	15 516	15 516		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 555 603</b>	<b>1 080 120</b>	<b>1 475 483</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 900 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 876 706			
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Le détail des charges à payer est le suivant :

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	289 574	
Fournisseurs - Factures non parvenues	603 393	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	54 085	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	24 143	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	23 866	
État - Charges à payer	965	
<b>TOTAL</b>	<b>996 025</b>	

## NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION, CREANCES RATTACHEES ET CREANCES COMMERCIALES.

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur recouvrable qui tient compte entre autres de données de marchés disponibles notamment de « multiples » observés sur des transactions récentes au niveau d'acteurs opérant dans le même secteur d'activité que la société.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur recouvrable devient inférieure au coût d'acquisition.

La Société détient 1 000 titres de la société SPINEGUARD Inc., soit 100% de son capital. La valeur unitaire de ces titres de participation est de 0,01 \$.

La valeur brute des titres de participation de la filiale américaine s'élève à 14 439 252 € au 31 décembre 2025.

La pénétration du marché américain devenant de plus en plus compliquée la société a procédé à un test de dépréciation des titres de sa filiale américaine en retenant des hypothèses similaires à celles

mentionnées en Note 2 à l'exception du taux d'actualisation spécifique pour la filiale s'élevant à 14,28%. Le résultat du test de dépréciation a conduit la société à enregistrer une dépréciation en 2024 de -10 290 733€. Le même exercice a été réalisé courant 2025 et le résultat du test de dépréciation a conduit la société à enregistrer une dépréciation additionnelle de – 4 148 520€.

Par ailleurs, la société détient sur sa filiale les créances suivantes :

Clients :	83 191 €	(97 750 USD)
Compte courant :	76 921 €	(90 382 USD)

Au 31 décembre 2025, elle affiche un chiffre d'affaires de 2 627 K\$ et un résultat net négatif de 243 K\$.

### NOTE 8 : VALEURS MOBILIERES

La valeur est constituée du coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur du portefeuille est inférieure à la valeur historique, une provision est constituée du montant de la différence.

### NOTE 9 : OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur de réalisation des créances est inférieure à leur valeur nominale, une provision est constituée du montant de la différence.

Les transactions en devises étrangères sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les créances et les dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultants de cette actualisation sont portés en "écart de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2025, le capital social s'établit à 4 695 791.30 euros. Il est divisé en 93 915 826 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05€.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), et options de souscription octroyées à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la société et non encore exercés.

**Tableau d'évolution du capital social :**

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 664 429</b>		<b>33 288 577</b>	<b>0,05</b>	
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	47 028	940 556	34 229 133	0,05	1 711 457
Attribution définitive d'actions gratuites -incorporation de réserves	250	5 000	34 234 133	0,05	1 711 707
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	19 714	394 282	34 628 415	0,05	1 731 421
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	24 553	491 065	35 119 480	0,05	1 755 974
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	23 189	463 783	35 583 263	0,05	1 779 163
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	20	400	35 583 663	0,05	1 779 183
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	19 549	390 981	35 974 644	0,05	1 798 732
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	19 685	393 700	36 368 344	0,05	1 818 417
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	35 251	705 019	37 073 363	0,05	1 853 668
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	100 368	2 007 360	39 080 723	0,05	1 954 036
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	312	6 244	39 086 967	0,05	1 954 348
Augmentation de capital XR	25 000	500 000	39 586 967	0,05	1 979 348
Attribution définitive d'actions gratuites – incorporation de réserves	20 250	405 000	39 991 967	0,05	1 999 598
Augmentation de capital avec maintien DPS	374 925	7 498 494	47 490 461	0,05	2 374 523
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 374 523</b>		<b>47 490 461</b>	<b>0,05</b>	
Attribution définitive d'actions gratuites – incorporation de réserves	3 750	75 000	47 565 461	0,05	2 378 273
Augmentation de capital avec maintien DPS	296 815	5 936 307	53 501 768	0,05	2 675 088
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>2 675 088</b>		<b>53 501 768</b>	<b>0,05</b>	
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	29 515	590 318	54 092 086	0,05	2 704 604
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	29 516	590 318	54 682 404	0,05	2 734 120
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	30 414	608 273	55 290 677	0,05	2 764 534
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	30 451	609 013	55 899 690	0,05	2 794 985
Augmentation de capital avec maintien DPS	316 413	6 328 267	62 227 957	0,05	3 111 398
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	17 241	344 828	62 572 785	0,05	3 128 639
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	60 976	1 219 513	63 792 298	0,05	3 189 615
Attribution définitive d'actions gratuites – incorporation de réserves	39 750	795 000	64 587 298	0,05	3 229 365
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	60 241	1 204 819	65 792 117	0,05	3 289 606
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	117 005	2 340 094	68 132 211	0,05	3 406 611
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	113 809	2 276 176	70 408 387	0,05	3 520 419
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	114 329	2 286 585	72 694 972	0,05	3 634 749
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	147 711	2 954 210	75 649 182	0,05	3 782 459
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	142 999	2 859 975	78 509 157	0,05	3 925 458
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	114 416	2 288 329	80 797 486	0,05	4 039 874
Augmentation de capital par conversion d'obligations en actions	120 627	2 412 546	83 210 032	0,05	4 160 502
Augmentation de capital avec maintien DPS	535 290	10 705 794	93 915 826	0,05	4 695 791
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>4 695 790</b>		<b>93 915 826</b>	<b>0,05</b>	

## NOTE 11 : PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	10 290 733	4 148 520		14 439 253
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	11 598	15 896		27 495
Avances et acomptes				
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	378 800	7 500		386 300
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>TOTAL</b>	<b>10 681 131</b>	<b>4 171 917</b>		<b>14 853 048</b>

### Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	547	29 058		20 610	8 995
Provisions pour charges	55 600	4 939		1 434	59 106
<b>TOTAL</b>	<b>56 147</b>	<b>33 997</b>		<b>22 044</b>	<b>68 100</b>

## NOTE 12 : EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES ET AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

### Emprunt obligatoire Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la société a signé un contrat obligatoire non convertible avec les sociétés permettant une levée de fonds potentielle de 6.000 K€, à la discrétion de la société.

### Emission de la tranche 1 de 4 500 K€ le 26 septembre 2018

Une première tranche d'une valeur totale de 4.500 K€ a été émise le 26 septembre 2018, assortie de 284 092 BSA qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (cf. caractéristiques des BSA).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echéancier de remboursement :
  - Franchise de remboursement du capital de 12 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en septembre 2019 puis,
  - 208 K€ par mois d'octobre 2019 à septembre 2021 inclus,
- Intérêts : Paiement d'intérêts mensuels au taux annuel de 9,95%.

### Caractéristiques des BSA

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 284 092
- Nombre maximum d'actions à émettre : 284 092
- Prix d'exercice : 1,76 €
- Conditions d'exercice :
  - 284 092 bons à compter de la date d'émission, durant une période de 10 ans (284 092 actions à émettre),

### **Financement obligataire avec Hexagon Capital Fund de décembre 2025**

---

Afin de soutenir l'introduction sur le marché du PediGuard Fileté et du PsiGuard, la Société a mis en place un financement obligataire auprès du fonds luxembourgeois, Hexagon Capital Fund, pour un montant de fonds levés maximum de 1 000 K€ .

#### Principales caractéristiques

- Chaque obligation, d'une valeur nominale de 1.000 euros, arrivera à échéance à l'issue d'une période de 24 mois à compter de sa date d'émission et sera amortie sur une base trimestrielle.
- Les obligations porteront un intérêt annuel de 12%, payables trimestriellement.
- La Société remboursera le nominal et les intérêts en numéraire à l'échéance,
- Existence d'une option de remboursement en actions à la seule main de la Société sur la base de la délégation de compétences de la seizième (16<sup>ème</sup>) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2024. Le nombre d'actions à remettre en cas de Remboursement en Actions sera déterminé selon le formule suivante :

$$Ar = Mr / (vwap 3j - 20\%)$$

Où :

Ar = actions nouvelles ou existantes remises par la Société,

Mr = montant de la Créance Exigible dont le remboursement a été demandé par l'Obligataire

Vwap 3j = prix moyen pondéré en fonction du volume du titre SPINEGUARD sur le marché Euronext Growth Paris des trois séances retenues par l'Obligataire parmi les dernières vingt séances précédant la date d'exigibilité, étant précisé qu'en tout état de cause, les actions nouvelles remises par la Société ne pourront être émises à un prix inférieur (i) à la valeur nominale de l'action (soit 0,05 euro à la date du Contrat) et (ii) au prix minimum fixé par la délégation de compétence de l'assemblée générale des actionnaires.

- Des frais de structurations sont facturés à hauteur de 5% lors de chaque souscription.

Au 31 décembre 2025, la totalité des obligations émises ont été converties en action.

A la date d'arrêté des comptes, la société a procédé depuis la mise en place du financement à des émissions d'obligations à hauteur de 500 K€ qui ont été intégralement remboursées par anticipation par émission d'actions afin d'éviter la charge de 12% d'intérêts.

## NOTE 13 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES.

La société a émis les plans d'options, d'actions gratuites et de BSA suivants :

### Tableau synthétique des options de souscription d'actions au 31 décembre 2025.

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2025
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376	31 495
		<b>31 376</b>	-	-		<b>31 376</b>	<b>31 495</b>

### Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2025.

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2025
16 octobre 2014	BSA - B	-				-	
22 mars 2016	BSA - A	21 985				21 985	22 069
9 novembre 2017	BSA - A	17 500				17 500	17 567
30 janvier 2018	BSA - A	1 777				1 777	1 784
14 mars 2018	BSA - B	5 000				5 000	5 019
18 septembre 2018	BSA - A	20 000				20 000	20 076
15 novembre 2018	BSA - A	50 224				50 224	50 415
15 novembre 2018	BSA - B	14 000				14 000	14 053
15 octobre 2019	BSA - A	70 000				70 000	70 266
14 mai 2020	BSA - B	50 000				50 000	50 190
14 mai 2020	BSA - A	210 000				210 000	210 799
9 novembre 2021	BSA - A	150 000				150 000	150 571
9 novembre 2021	BSA - B	2 541				2 541	2 551
16 mai 2022	BSA - B	25 000				25 000	25 095
5 juin 2023	BSA - B	50 000				50 000	50 190
5 juin 2023	BSA - A	100 000				100 000	100 381
30 janvier 2024	BSA - B	75 000				75 000	75 232
30 janvier 2024	BSA - A	120 000			20 000	100 000	100 310
15 avril 2025	BSA - A		140 000			140 000	140 000
		<b>983 027</b>	<b>140 000</b>	-	<b>20 000</b>	<b>1 103 027</b>	<b>1 106 568</b>

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2025
26 septembre 2018	BSA Harbert (1)	50	-	-	-	50	142 590
26 septembre 2018	BSA Norgine (1)	50	-	-	-	50	142 590
		<b>100</b>	-	-	-	<b>100</b>	<b>285 180</b>

(1) Les BSA octroyés à Norgine et Harbert (maintenant Claret) donnent le droit à 285 180 actions à la suite de la prise en compte des ajustements de parité.

**Tableau synthétique des actions gratuites au 31 décembre 2025**

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2024	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2025
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
5 juin 2023	Actions gratuites	360 000		295 000	65 000	-
5 juin 2023	Actions gratuites	500 000		500 000		-
17 avril 2024	Actions gratuites	435 000			230 000	205 000
17 avril 2024	Actions gratuites	400 000				400 000
17 avril 2024	Actions gratuites		600 000			600 000
		<b>1 695 000</b>	<b>600 000</b>	<b>795 000</b>	<b>295 000</b>	<b>1 205 000</b>

## NOTE 14 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres du Conseil d'administration est la suivante :

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations brutes fixes versées	350 674	394 509
Rémunérations brutes variables versées liées à la performance 2023	-	-
Avantages en nature	3 845	3 889
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	50 000	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>404 519</b>	<b>458 398</b>

La rémunération des dirigeants s'entend hors attribution d'instruments de capitaux propres.

Par ailleurs, la société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Contrat de redevances avec Maurice Bourlion</b>		
Conclu en Novembre 2006.		
Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	138 750	226 996

## NOTE 15 : INDEMNITES DE DEPART LA RETRAITE

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements en conformité avec la recommandation 2003-R 01 du CNC sont les suivantes :

Application de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

HYPOTHESES	31/12/2025	31/12/2024
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	3,85%	3,10%
Age de départ à la retraite	65 – 67 ans	65 – 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	4,00%	2,50%
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

A la clôture l'engagement comptabilisé dans les comptes de la société s'élève à 59 106 €.

L'effectif à la fin de l'exercice 2025 est de 11 personnes dont 1 alternante par rapport à 14 personnes au 31 décembre 2024.

## NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Formation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

### Covenants financiers

Néant

### Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital (maintenant Claret), l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

## NOTE 17 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Bien que la société ait généré une perte de -4 614 K€ au titre de l'exercice 2025, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration.

Cette analyse prend en compte :

- le niveau de la trésorerie au 31 décembre 2025, qui s'élève à 1 533 K€ ;
- l'encaissement prévisionnel du crédit d'impôts recherche 2025 pour un montant de 110 K€ ;
- la possible utilisation sur 2026 du financement obligataire mis en place par la Société avec la société Hexagon pouvant donner lieu à des émissions additionnelles de 1000 K€ ;
- la recherche active de financements pour renforcer sa structure financière ;
- la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie.

Au regard de la position de trésorerie, des placements liquides ainsi que du volume d'affaires récurrent attendu, de la réduction de ses dépenses, et de la disponibilité du financement obligataire avec la société Hexagon SpineGuard estime être en mesure de couvrir ses besoins de financement jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2027. Des discussions sont en cours avec des partenaires stratégiques potentiels en vue de renforcer le financement et différentes options et mesures sont à l'étude pour assurer le financement de la Société au-delà de cet horizon.

## NOTE 18 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, introduit des changements ayant un impact sur les comptes sociaux à compter du 1er janvier 2025. La première application est prospective.

Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, des modifications dans la classification de certaines opérations et la suppression de la technique des transferts de charges. Les impacts sur les comptes sociaux de SpineGuard ne sont pas significatifs.

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2025 :

6 janvier 2025	SpineGuard et Omnia Medical annoncent la signature de l'extension de leur partenariat stratégique.
7 janvier 2025	SpineGuard réalise un financement obligataire e d'un montant maximal d'1 million d'euros et annonce la réception de 100.000 euros pour soutenir la commercialisation de ses deux nouveaux produits munis de la technologie DSG® : PediGuard Fileté pour la voie antérieure et PsiFGuard pour la fusion sacro-iliaque.
10 février 2025	SpineGuard annonce le lancement commercial de « PsiFGuard » son nouveau dispositif de perçage intelligent dédié à la fusion sacro-iliaque.

12 mars 2025	SpineGuard lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
31 mars 2025	Réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut d'environ 1 M€.
09 avril 2025	SpineGuard et Omnia Medical annoncent la signature d'une lettre d'intention engageante pour le transfert de SpineGuard Inc.
29 avril 2025	Présentation lors du congrès CFA des résultats positifs obtenus avec une nouvelle technologie ultrasonore de SpineGuard.
16 juillet 2025	SpineGuard obtient la validation aux États-Unis de son brevet sur l'arrêt de sécurité activé par DSG pour les outils de perçage motorisés en main libre, navigués ou robotiquement assistés.
22 septembre 2025	SpineGuard obtient la validation en Europe de son brevet sur la détection automatique de brèche osseuse par DSG applicable aux moteurs et robots orthopédiques
24 novembre 2025	SpineGuard obtient la validation de son brevet aux Etats-Unis sur un adaptateur universel pour moteurs et robots orthopédiques
04 décembre 2025	SpineGuard obtient l'homologation de trois nouveaux modèles de PediGuard® en Chine
09 décembre 2025	SpineGuard annonce le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du DPS et mise en oeuvre d'un délai de priorité des actionnaires
16 décembre 2025	Réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du délai de priorité pour un montant brut de 1,2 M€
17 décembre 2025	Soutenance de la thèse CIFRE de doctorat présentant les résultats positifs obtenus avec la nouvelle technologie ultrasonore de SpineGuard

## **NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les évènements postérieurs à la clôture sont :

25 mars 2026	SpineGuard annonce le remboursement intégral des emprunts obligataires Norgine et Harbert European Growth
--------------	---

## VII. Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

#### **SpineGuard**

société anonyme

10 cours Louis Lumière

94300

Vincennes

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES** Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la Société SpineGuard,

## VIII. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SpineGuard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## IX. FONDEMENT DE L'Opinion

### REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### X. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

### XI. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les actifs non courants, notamment le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill » et la note 3.1 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe. Sur la base de ces informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

### XII. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### XIII. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **XIV. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et approprié pour fonder leurs opinions. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Ces appréciations s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclue à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont

pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
Grant Thornton SAS  
Membre français de Grant Thornton International  
Olivier Bochet

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

## SpineGuard

société anonyme

10 cours Louis Lumière

94300

Vincennes

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la Société SpineGuard,

### XV. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SpineGuard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### XVI. Fondement de l'opinion

#### REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **XVII. Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 décrit dans le paragraphe « Application du règlement ANC n°2022-06 » de la note « Note 18 – Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.
- Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 17 de l'annexe des comptes annuels qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

## **XVIII. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 7 « Titres de participation, créances rattachées et créances commerciales » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.
- Le fonds de commerce est évalué sur la base de sa valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2 « Fonds commercial » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **XIX. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et

dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **XX. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **XXI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et approprié pour fonder leurs opinions. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Ces appréciations s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclue à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
Grant Thornton SAS  
Membre français de Grant Thornton International  
Olivier Bochet